

REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique



SOMMAIRE

	Pages
AMBROSI-R. (A.). <i>Sampiero et Vannina</i>	269
SAVELLI DE GUIDO (PIERRE). <i>Monticellu et le Castel d'Ortica</i>	277
COLONNA DE GIOVELLINA (Général). <i>Le Lieutenant-Général de Rivière</i>	282
FUMAROLI. <i>Oletta, notes historiques II</i>	292
ABBATUCCI (SÉVERIN). <i>Le Paludisme en Corse en 1832</i>	308
X... <i>La situation économique de la Corse</i>	312

Bibliographie et Nouvelles

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés sont priés de prendre note que la Direction fera présenter en décembre, par la poste, à ceux dont l'abonnement pour 1933 n'a pas encore été réglé, une quittance de recouvrement de *20 francs* pour la France et les colonies, de *25 francs* pour l'étranger (frais de recouvrement supplémentaires, 2 francs).

Prière instante de réserver à cette quittance un accueil favorable et grand merci.

Abonnements pour 1933

Payés depuis la parution du dernier numéro :

MM. Antonbrandi (Saint-Alvère), Billiom (Paul), Baldini (Caudry), Bonavita (conseiller), Brisset, Camus (docteur), Campinchi (avocat), Carlotti (administrateur), docteur Louis Casabianca, Chambre des députés (Rome), Cotoni (Paris), Mme Crocicchia, Filippi (géomètre), Luisi (capitaine), Mariani (Paul), d'Ornano (Luc), Santoni (St-Pierre de Venaco).

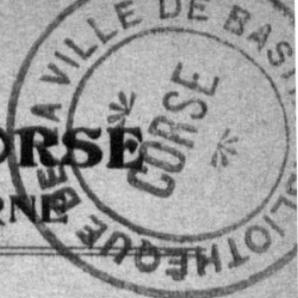
DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 26, Rue Monsieur le Prince, PARIS (VI^e)

COMPTE POSTAL: Paris 913.42 — TÉLÉPH. Danton 34-25

REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE



Sampiero et Vannina

Révélation sur le drame

Dans l'histoire de la Corse, le meurtre de Vannina (ou Bannina, si l'on s'en tient à la prononciation) par Sampiero Corsu, son époux, est une de ces énigmes dramatiques que les historiens ont eu beaucoup de peine à résoudre (1). Elle est le témoignage d'un patriotisme exaspéré, d'un sentiment dominateur qui abolit tous les autres. Ni l'affection conjugale, ni l'amour paternel n'ont arrêté la main du mari qui s'est cru trahi moralement.

Sans doute, pour apprécier le geste de Sampiero, faut-il se transporter dans ce siècle qui vit les luttes fratricides, dites religieuses, et qui nous a laissé le souvenir des exécutions féroces du calvinisme à Genève, de l'Inquisition en Espagne, de la Saint-Barthélemy en France. En 1577, Villequier, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, ayant appris la trahison de son épouse, entra un matin dans la pièce où elle se faisait coiffer par sa servante et, sans un mot, il poignarda les deux femmes; il n'encourut ni punition, ni disgrâce. En 1579, Bussy d'Amboise, favori du duc François d'Alençon, soupçonné d'avoir détourné la dame de Montsoreau de ses devoirs, fut attiré dans un guet-apens par l'époux, comte Jean de Chambes,

(1) La publication, en 1891, de la brochure **Sampiero et Vannina d'Ornano** par M. A. de Morati dans la collection des travaux de la Société des Sc. H. et N. de la Corse, apporta quelques éclaircissements. L'historien Filippini au XVI^e siècle avait été, volontairement peut-être, très obscur.

avec la complicité morale d'Henri III, et assassiné par des spadassins à gage. Quatre ans après, l'héroïne du drame, la comtesse elle-même était redevenue la dame d'honneur de la reine-mère. Sampiero, on le voit, eut des imitateurs, mais aucun ne pouvait invoquer des motifs aussi respectables pour excuse de son meurtre. Pour les uns, en effet, Sampiero restera l'exemple le plus typique du patriote corse, tandis que pour les autres, entendons pour les cœurs sensibles, il sera la personnification du soldat brutal, endurci par la guerre.

On connaît les faits. Sampiero est parti pour Constantinople en ambassade semi-officielle, avec les instructions de Catherine de Médicis. Il échoue diplomatiquement, par la faute de l'ambassadeur français, jaloux de cet envoyé extraordinaire. Il ne réussit pas davantage à obtenir du sultan la promesse d'un secours en faveur de la Corse. Il revient donc ulcéré par ce double échec et inquiet au sujet de sa femme Vannina qu'il a laissée à Marseille et qu'il sait en butte aux intrigues des Génois. Il débarque, et c'est pour apprendre de la bouche de son ami Antoine de Saint-Florent, que Vannina, trompant sa surveillance, s'est enfuie avec son plus jeune enfant sur un bateau vers Gênes, mais qu'elle a été rejointe par lui, Antoine, ramenée à Antibes, et par ordre du Parlement d'Aix enfermée et mise sous garde. A ces nouvelles, Sampiero va trouver sa femme, la ramène à Marseille, dans leur appartement vide, l'interroge, et sous l'empire d'une colère qui l'aveugle, l'étrangle de ses mains, ainsi que deux servantes, complices de la fuite.

Est-il possible de trouver à ce geste meurtrier des excuses ou des circonstances atténuantes? Le ressentiment de Sampiero provenait-il du dessein qu'avait eu sa femme de pactiser avec ses ennemis et de leur remettre comme otage son plus jeune fils? Considérait-il ce projet comme une trahison suffisante pour mériter la mort ou cette tra-

hison fut-elle encore plus patente et découvrit-il des preuves plus formelles de l'indignité de Vannina, pauvre femme abandonnée à elle-même, entourée d'espions et d'agents génois et désireuse d'en finir avec sa vie d'exilée par une réconciliation avec les maîtres de la Corse? Pour conclure, nous versons au débat les trois documents suivants, qui sont aux Archives de Gênes et qui étaient demeurés jusqu'ici inédits (2).

I

Quando io sono arrivato a Marseglia, sono andato a visitar la moglie del Collonello Sampero Corso, la quale dopo alcuni ragionamenti mi ha pregato ch'io voglia scriver a V. S. Ill^{mo} et Ecc^{mo} che vogliano esser contente di novo mandargli un altro condotto, che essa possa liberamente venire a stare a Genova con dui suoi figlioli, perché nell' altro salvo condotto non si dichiarava che per lei et un figliolo solo, hora lo ricerca per lei et dui figlioli, et è in questa deliberatione che non possendo venir ella, in ogni modo vuol mandare li dui figlioli. E sempre che V. S. Ill^{mo} et Ecc^{mo} si risolvano a quanto di sopra, aspettarò due sue righe qui in Avignone apresso il Sig. Fabritio Serbellone, et mi offero menar securi li detti dui figlioli in Genova. Et cosi senza fine a V. S. Ill^{mo} mi offero et dedico eternalmente fidel servitore. Da Avignone a di 1^o di aprile 1562 (3).

il Cap^o Ioc^o Roisecco (4).

(2) Ils furent recopiés par le regretté père Marini, O. S. B. qui nous les donna de son vivant. Nous souhaitons que les détenteurs des nombreux dossiers qu'il laissa à sa mort puissent nous imiter et les publier pour la plus grande joie des historiens insulaires. Nul, plus que ce bénédictin savant et modeste, n'avait fouillé avec autant de soin la **Sala di Corsica** des Archives génoises.

(3) Archives de Gênes : Secretorum fogliazzo 1^o (1562-8).

(4) On voudra bien remarquer que cette lettre est antérieure au départ de Sampiero pour Constantinople, qui eut lieu le 24 juin 1562. Pendant les premiers mois de cette année 1562,

II

Lettre de D. Fernand Silva.

Illma Sa y senior

Llegando aquy a Marsella a los 29 di de Marco, a certe apo sarsiento a la casa de una muser de San pedro Corso la qual me ynbiô a rogar la viesi. Poi q. tenia nececidad de comunicar co migo negocios de ynportancia. Yo yu gie a demandar licencia para vello al lugar teniente de governor desta ciuda el qual me la dio harto contra su boluntad segun ha mostrado (illisible) publicamente delanti quatro honbres q. la guardan, q. mi rogava la favoricesse e cerca de la Reina mi Senora con una carta de faber de su Magt. para el conseso y governe desta corte de Francia para qlla fusse libra pues no avia cometido ningun delito (illisible) tanta molestia come aque le davan (illisible) come es razon y a delanti la a causa come digo guardias estar siempre delanti al tiempo in q. della me dispedi me dio encubiertamente una polica del tenor siguiente.

« V. S. farà intender a li Sigi Ill^{mi} di Genova qualmente il passato mese di Agosto (5) fece una consulta in casa mia, cioè congregatione d' alcuni Italiani insieme con mio marito et conclusero di questa sorte che un gentil homo chiamato Iuan di su Martello di Castello di Cerfi-

Sampiero était à Paris où il s'efforçait d'obtenir des secours de la reine-mère, Catherine, pour une expédition en Corse. C'est le moment que choisissait Vannina pour négocier avec les Génois et recevoir d'eux l'autorisation de s'établir à Gênes avec ses deux enfants.

(5) Comment Sampiero, qui partit de Marseille pour Alger le 24 juin 1562, pouvait-il, en août, tenir conseil dans sa maison de Marseille avec quelques Italiens ? Il y a là ou une erreur de Vannina, trompée par sa mémoire ou plus simplement une erreur de copiste.

gnano confine del Lucchese, lui con altri si vantava et concluse di tor per trato la fortezza di Lerixe. L'ordine dato per tale effetto fù così che un rinegato chiamato Gorge del Giglio senese dase l'ordine insieme con un altro gentil'homo Romano chiamato Bruto di la bale di comperar una galera quà in Marsiglia o vero loro in Genova, et comperata quella armare di genti di bonavoglia tutti atti a questo tratto e che con queste galere lui se n'andasse con dir che voglia li cercar marinari di la costa e Ribiera di Xenova e stante qui lo dito luan di su Martello con altri sui y con noscusa di andar a veder la forteza de Lerexo portando tutti li suoi pistoletti intro le canse et lasando le arme publiche che a la porta e con il concheso di quelli che (illisible) loro si apoterariano del dito castello, fortificandolo et formendolo de la yente che portava di Bruto de la Vale et il renegato in d^a galera et che in questo tempo mio marito ya seria in Corsica con alcuni vaxelli veneria a proveder yl necessario. Yo senior mio so che de morir, in prima che moia, poi che Dio a portato quà V. S. Ill^a, quella si degni visar quei Signori del tradimento, et che se loro mi potessero mandar una donna quà, yo le deria segretamente tutte le scritture che o, che so de importancia, e piu non dico dubitando che questa non havesse havuto...

Senior visto esto q. esta muser...

De Marsella y marco 30, 1563.

Fernando de Silva (6).

(6) Archives de Gênes : Arch. Segr. 2412, Carteggio con Spagna. A cette date de mars 1563, Vannina était en état de surveillance par ordre du Parlement d'Aix. Elle avait essayé de s'enfuir à Gênes quand elle avait appris que Sampiero était arrivé à Constantinople. L'éloignement favorisait son projet, mais Antoine de Saint-Florent l'avait déjoué. Loin de se repentir, elle persiste dans sa conduite coupable, va même plus loin et révèle aux Génois, mortels ennemis de son mari, les pro-

Illustrissima S^{ria}

Hallandome en Marsella en compania dell' Illustrissimo Senor Fernando de Silva marq. de la Javara hermano del Prencipe Ruy Gomez muy senor, por su senoria me fu mandato q. io me partisse con la mayor brevidad y secreto possibile levando una carta a V. S. Ill^{ma} y otra all' Ambasc^r q. reside a erca de V. S. Ill^{ma} y otras letras.

Y me parti de Marsella con todo il secreto possibile y estribe per il tempo contrariq en una ysla
(illisible). tomar tierra en el lugar donde fui tratado come V. S. Ill^{ma} vera per la informationes q. ymbio yo salve ese cartas y otras des la una para el Embasc. y laotra para otre sene particular ellegata a qui...

De Sto Stefano 13 d'aprile 1563

Diego de Caravosas.

TRADUCTION

I

Quand je suis arrivé à Marseille, je suis allé visiter la femme du colonel Sampero Corso, laquelle, après quelques propos, m'a prié que je veuille bien écrire à Vos Seigneuries Ill^{mes} et Exc^{mes} qu'elles veuillent bien lui envoyer un autre sauf-conduit pour qu'elle puisse librement venir et séjourner à Gênes avec deux de ses fils, car dans l'autre sauf-conduit la permission n'en était concédée qu'à elle et à un seul de ses fils et ce, parce qu'au cas où elle ne pourrait s'y rendre, elle puisse du moins y envoyer ses deux

jets les plus secrets de celui-ci. Dans tous les pays du monde, cet acte de trahison serait puni de mort. Vannina ajoute même qu'elle est prête à livrer tous les papiers de son mari, si on lui envoie une personne de confiance ! Elle sait cependant que sa conduite est coupable, puisqu'elle s'attend à être punie de mort par son mari. Il semble qu'elle veuille avant de disparaître faire le plus de mal possible à cet époux. Était-ce donc la haine ?

fil. Et, si V. E. se résolvent à cela, j'attendrai quelques mots d'Elles ici à Avignon, près de M. Fabrizio Serbellone et je m'offre à conduire en sûreté les deux fils susdits à Gênes. Je suis à jamais, de V. E., le fidèle serviteur.
Avignon, 1^{er} avril 1562.

Le Capitaine Jac. ROISECCO.

TRADUCTION

II

Madame et Monsieur très Illustres,

Arrivant ici à Marseille, le 29 mars, j'ai par hasard passé près de la maison d'une femme de San Pedro Corso, qui me fit prier de la voir, car elle avait à me communiquer des affaires d'importance. Je m'en fus demander l'autorisation de la voir au lieutenant du Gouverneur de cette ville, qui me la donna fort contre son gré, selon qu'il l'a laissé voir.

...En public, devant quatre hommes qui la gardent, elle m'a demandé de la protéger près de la reine ma Dame par une lettre dont aurait connaissance Sa Majesté, pour la transmettre au bon vouloir et au gouvernement de cette Cour de France, afin qu'elle fut mise en liberté, car elle n'avait commis aucun délit et (ne méritait pas) les ennuis qu'on lui causait ici.

Comme il est raisonnable et à cause, comme je l'ai dit, que les gardes étaient toujours présents, au moment où je pris congé, elle me donna en cachette un billet de la teneur suivante :

« Vous ferez savoir à ces MM. Illustrissimes de Gênes comment le dernier mois d'août j'ai fait chez moi une consultation, c'est-à-dire une assemblée de quelques Italiens avec mon mari, qui conclurent comme suit :

« Un gentilhomme appelé Jean du Sieur Martel, de Castello di Cerfignano, sur les confins de Lucques, se vantait, lui et d'autres, qu'il aboutirait à prendre par arrangement la forteresse de Lerix. Les arrangements pris à cet effet furent de telle sorte qu'un renégat du nom de Georges du Lys, de Sienne, donnerait, avec un autre gentilhomme romain appelé Brutus de la Vallée, l'ordre d'acheter ici à Marseille une galère, ou eux-mêmes à Gênes et, une fois achetée, de l'armer avec des gens de bonne volonté tous aptes à cette entreprise et qu'avec cette galère lui s'en irait, en disant qu'il voulait chercher des marins de la côte et de la riviera de Gênes. Se tenant ici, le dit Jean de Martel avec d'autres gens à lui, et sous prétexte d'aller voir la forteresse de Lerexo, auraient sous leurs vêtements leurs pistolets et laisseraient leurs autres armes visibles à la porte et, avec le concours de ceux dits plus haut, ils s'empareraient du dit château, le fortifieraient et le pourvoieraient des gens qu'amènerait le dit Brutus de la Vallée

et le renégat dans la susdite galère et que pendant ce temps mon mari serait déjà en Corse et viendrait avec quelques bateaux fournir le nécessaire.

« Moi, Monsieur, je sais que je dois mourir, mais avant que je meure, puisque Dieu a conduit ici Votre Seigneurie, je vous prie d'aviser ces Messieurs de la trahison et de leur dire que, s'ils pouvaient m'envoyer une femme ici, je lui donnerais secrètement tous les papiers que je possède, qui sont d'importance. Et je n'en dis pas plus, doutant si vous aurez cette lettre. »

Monsieur, vu ce que cette femme...

De Marseille, 30 mars 1563.

Fernando DE SILVA.

III

TRADUCTION (7)

Illustrissime Seigneurie,

Me trouvant à Marseille, en compagnie de l'Illustrissime Seigneur Fernando de Silva, marquis de la Javara, frère du prince Ruy Gomez mon seigneur, il me fut ordonné par Sa Seigneurie de partir dans la plus grande brièveté et secret possibles en portant une lettre à Votre Seigneurie et une autre à l'Ambassadeur qui réside près de Votre Seigneurie Illustrissime et d'autres lettres.

Et je partis de Marseille avec tout le secret possible et le temps contraire me fit rester dans une île... prendre terre en un lieu où je fus traité comme V. S. Illustrissime verra par les informations que j'envoie. J'ai sauvé cette lettre et deux autres, l'une pour l'Ambassadeur et l'autre pour un autre. Sans autre particularité je suis venu ici.

De Saint-Etienne (Santo-Stefano) le 13 avril 1563.

Diégo DE CARAVOSAS.

A. AMBROSI-R.



(7) Nous devons à l'amabilité et à la science linguistique de notre excellent collègue M. Pitollé, docteur es-lettres, la traduction de ces trois-lettres écrites en italien mélangé d'espagnol, et réciproquement. Nous l'en remercions ici bien amicalement.

Monticellu et le Castel d'Ortica

(Balagne)

Monticellu était anciennement l'un des villages fortifiés de la Balagne. Des vestiges le prouvent et sont attestés par l'*Ex-Oppido*, qui suit son nom dans une bulle pontificale d'Innocent XII du 19 septembre 1693, conservée dans la confrérie de San Carlo, laquelle mentionne comme suit l'église Saint François Xavier de ce village balanin : « *Sancti Francisci loci Montis Coeli* ».

La manuscrit de l'abbé Antonio Ortoni (1769-1864), se basant sur les nombreuses dénominations latines de la région toute proche de Corbara, présume de ce fait, que Monticellu ou Mont Coelius, doit avoir la même origine romaine.

Dans un précédent article, publié dans cette même Revue, nous avons constaté que les appellations corbaraises ne peuvent dater que du passage de Guido Savelli, l'un des chefs de l'expédition romano-papale, lequel délivra la Balagne du joug des Sarrazins, et dont un hameau de Corbara porte le prénom.

Nous en sommes d'autant plus convaincu, que tout près de Monticellu existait un ancien village dénommé encore : Saracinaja ou Castellu Saracinaja.

L'auteur du manuscrit précité atteste qu'en son temps, divers murs de terre glaise montraient l'importance de ce village sarrazin, dont on voit d'ailleurs encore quelques traces.

Il nous dit aussi que diverses briques (*mattoni cotti*), extraites de ces ruines, furent employées à l'époque, dans la construction du maître autel de l'Église paroissiale de Monticellu et, du sous-sol, il fut retiré des jarres cassées, de nombreux clous en cuivre et de gros mor-

ceaux de fer, l'un d'eux, malgré la rouille, pesait encore, paraît-il, « 30 libre di Genova ».

L'abbé Orticoni remarque à ce sujet que des trouvailles identiques furent faites par un propriétaire de Palasca, dans une de ses propriétés d'Ostriconi.

En compulsant la *Prattica Manuale*, nous constatons que l'auteur, le docteur Pietro Morati (1635-1725) confirme le fait et indique l'emplacement de l'ancien village de Granachia, (Grenade, ville arabe d'Espagne) (1).

Le docteur Morati décrit aussi le village de Monticellu et nous dit qu'il est si bien situé, que la vue sur la vallée et la grande bleue : « *rallegra l'anima de' risguardanti* ».

Le général Pascal Paoli ne devait pas y être insensible lorsque, au cours de ses séjours dans cette localité, chez sa sœur Chiara Leonetti, il arrêtait de cet endroit le plan de la future ville Paolina, l'actuelle Ile-Rousse, avec son îlot d'or.

C'est également dans cette même maison Leonetti (actuellement Malaspina), que, lors d'une visite au Père de la Patrie, séjourna le futur empereur Napoléon, alors simple lieutenant.

Monticellu a donné d'illustres enfants : Morati cite des capitaines Morazzani, deux évêques au XVI^e siècle, ainsi qu'un vénéré personnage, Guido Orticoni, mort en odeur de sainteté le 13 septembre 1630 ; ils ont rendu, dit-il : « *detto paese, delli piu preclari del Regno* ».

Monticellu est construit à flanc de coteau. Un pic abrupt le domine et lui donna probablement son nom, c'est le « *Montis Coeli* », le *Coelius* de la bulle pontificale précitée, dont le sommet est couronné par les

(1) Nous reviendrons sur cette période musulmane, en publiant de précieuses indications sur l'expédition d'Ugo Colonna comme introduction à la Moresca, retrouvée et notée tout dernièrement en Corse.

vestiges historiques du Castel d'Ortica, nommé également dans les chroniques : Urtica, Vortica ou Avortica.

Au moyen âge, le seul nom de ce castel faisait frémir de colère les seigneurs de Sant-Antoninu, surnommés les Pinaschi, en tant que descendants du comte Pino, fils de Guido Savelli, premier seigneur de toute la Balagne au IX^e siècle.

Les chroniques du notaire Giov. della Grossa, de Pietro Cirneo et de Filippini, nous en donnent la raison.

Les gendres et partisans de Giovanninello, seigneur de Nebbiu et beau-père d'Antonio Savelli ou Pinasco, seigneur de Sant'Antoninu, avaient été vaincus par Giudice comte de Cinarca.

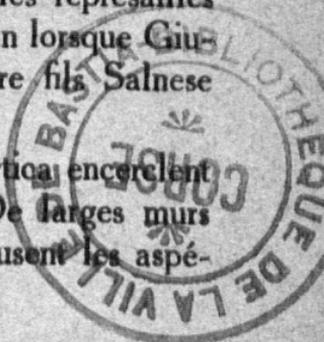
Vers 1260 les Pinaschi firent la paix avec Giudice, mais ce dernier, pour plus de précaution, fit construire sur le fief de ces seigneurs, le castel d'Ortica sur le Monticellu.

Les précieuses annales de Giov. della Grossa (1388-1464) nous disent que ce castel était considéré par son fondateur « come un presidio » de sorte que les seigneurs Pinaschi haïssaient Giudice mortellement à cause de cette insulte faite à leurs antiques droits seigneuriaux.

Pietro Cirneo confirme cette haine : « Princeps Sancti Antonini habebat odio Judicem, quia Urticam, castellum Balagnae, in civitate Regni possidebat ».

Pour les Pinaschi, ce castel était une véritable ortie (*Ortica*) dans la Balagne, jardin des Savelli. Ces seigneurs se vengèrent de cet affront, en faisant égorger 60 cavaliers de leur adversaire. Les effroyables représailles de ces seigneurs ennemis se terminèrent enfin lorsque Giudice fut vendu aux Génois par son propre fils Salnese (1307).

Actuellement, les ruines du castel d'Ortica encorcellent tout le sommet du pic de Monticellu. De larges murs d'un mètre, construits en maçonnerie, épousent les aspé-



rités du roc et montrent des vestiges de tours hautes, en certains endroits d'un à deux mètres.

Cette aire féodale renfermait, d'après le manuscrit de l'abbé Orticoni, une chapelle castrale dédiée à San Gorgonio, martyr.

Un acte du 12 août 1274, dont il donne la copie, l'atteste et concerne les biens de cet oratoire, transférés à l'époque au profit de l'église paroissiale de Santa Suzanna, village détruit depuis, situé à peu de distance de ce castel.

Cet acte commence par : « In Avortica Balanie, he sunt terre et vinee quas habet S. Gorgonius in Avortica... ».

Le docteur Morati explique que quatre églises de Balagne étaient confiées, faute de prêtres corses, à des moines des monastères de la Chartreuse de Pise, de Gorgona et autres couvents.

Celle de Monticellu est du nombre et doit concerner l'ancienne église paroissiale de San Quilico, de style pisan, actuellement en ruines dans le cimetière de Monticellu.

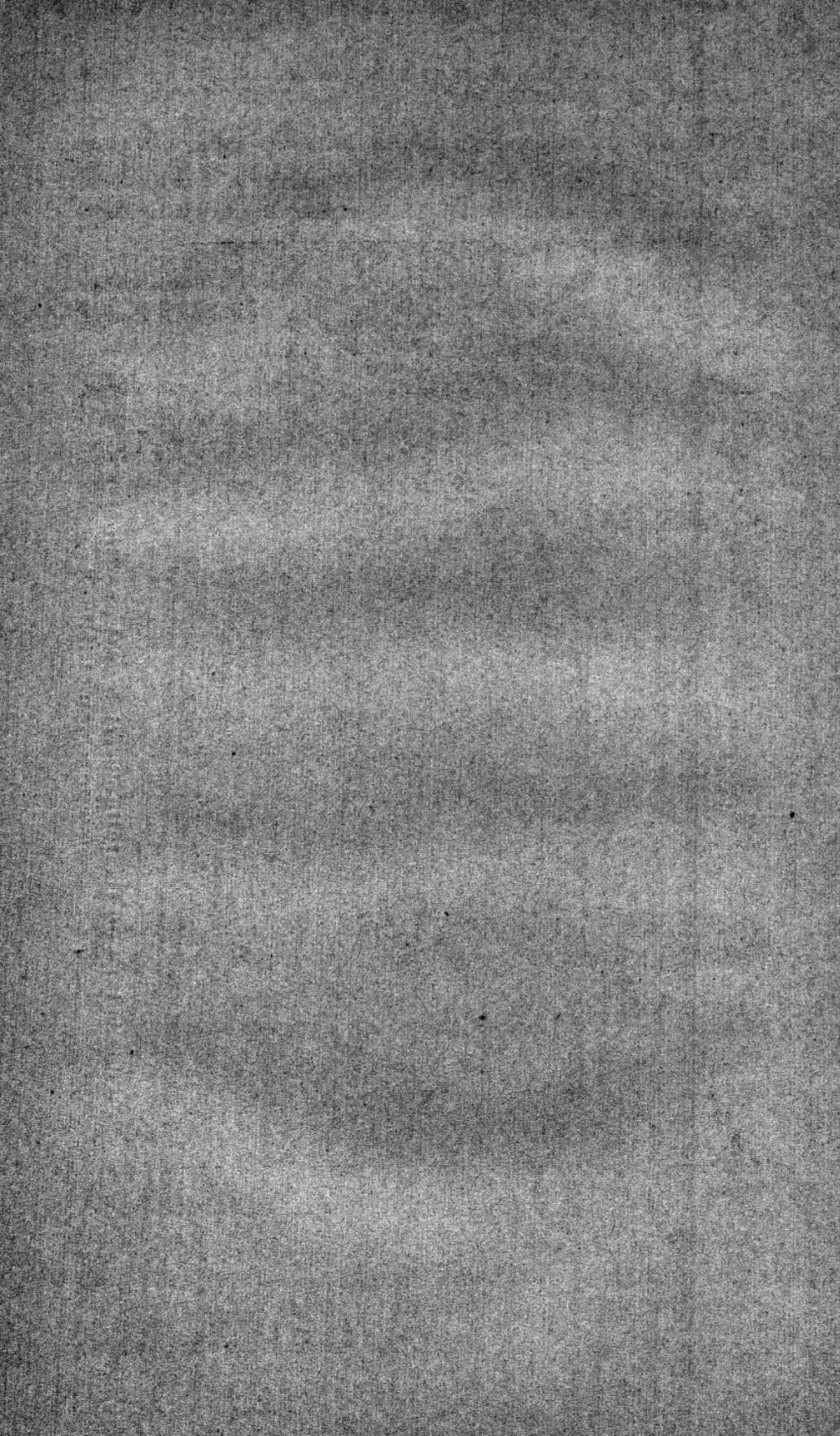
On peut voir dans les ruines de San Quilico des armoiries sculptées sur marbre sur le tombeau des Orticoni Arrighi de Casanova, représentant : une tour sur un rocher soutenue par deux lions.

D'autres armoiries de cette même famille se composent de : une fasce d'or brochant sur un lion de gueules, rampant et couronné, encadré d'étoiles : deux en chef et deux en pointe ; elles peuvent se voir dans l'église paroissiale de San Sébastiano et dans la confrérie San Carlo de Monticellu.

Les premières sont celles de la branche Orticoni, de Santa Reparata à laquelle appartenait le fameux chanoine Erasme Orticoni, patriote corse ; les deuxièmes concernent la branche de Monticellu.



**Vue des ruines du Castellu d'Ortica bâti par Giudice au XIII^e siècle
sur le "Mons Coelius"**



D'après le manuscrit précité cette famille Orticoni revendique l'honneur de tirer son origine de Giudice, comte de Cinarca, fondateur du castel d'Ortica et dont les descendants des châtelains portent le nom.

Le prénom de Gorgonius, provenant de l'ancien vocable de la chapelle du castel d'Ortica, est traditionnel dans la famille Orticoni de Monticellu.

Il est encore honorablement porté dans cette localité par M. Gorgonius Orticoni Arrighi de Casanova, propriétaire du champ au haut duquel se trouvent les vénérables ruines du castel d'Ortica, fondé par son terrible ancêtre.

Pierre SAVELLI DE GUIDO,

Membre de la Société d'Archéologie Lorraine.



Le Lieutenant-Général DE RIVIÈRE

1776 - 1828

Charles François de Riffardeau, marquis, puis duc de Rivière (1), n'est pas un inconnu pour les Corses, même de la génération actuelle, du moins de celle qui lit. Le rôle politique de ce grand seigneur, familier des Bourbons, fut important, et la *Revue de la Corse* dans plusieurs de ses numéros (2), à propos des généraux Fiorella, Moroni, Ottavi et Casalta, a eu occasion de mentionner sa prise de contact et ses rapports avec les insulaires.

Exception faite pour une minorité partageant ses idées et ayant intérêt à le flatter, ces rapports ne furent pas empreints de sympathie ni même toujours d'équité.

L'impartiale histoire doit cependant reconnaître que cet homme d'ancien régime, d'un dévouement absolu à ceux qu'il considérait exclusivement comme ses souverains légitimes, eut à souffrir beaucoup pour eux, qu'il encourut une condamnation capitale, heureusement commuée, et connut une longue et rigoureuse captivité au fort de Joux et ailleurs. Les honneurs officiels que le duc de Rivière eut à la fin de sa vie ne furent que la récompense tardive de son zèle royaliste.

Les personnes qui ont lu l'ouvrage — assez partial, croyons-nous, mais matériellement exact de M. Huon de Penanster (3), — seront édifiées sur les risques courus par le duc de Rivière; peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort de Georges Cadoudal et fut guillotiné avec lui et

(1) Créé duc héréditaire le 30 mai 1825, c'est-à-dire par Charles X.

(2) Nos 53.55.77 et 80 de la *Revue de la Corse*.

(3) *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII* (Paris, Plon 1896).

d'autres chouans le 25 juin 1804. Cet ouvrage, du plus haut intérêt, ne peut être résumé ici, mais il donne des détails bien complets, auxquels nous renvoyons le lecteur curieux, sur le danger que courut la vie du Premier Consul à la veille d'être empereur, et sur le rôle bien-faisant de Joséphine, qui obtint, de son redoutable époux, la grâce de Rivière et Polignac, et de quelques autres condamnés de moindre importance.

Ces lignes qui précèdent serviront de préface à la publication des états de services du duc, tels qu'il les a lui-même exposés (avec une grande complaisance admirative, bien entendu).

C'est au contraire en toute impartialité que nous reproduisons, dans ce périodique consacré à notre petit pays, ce plaidoyer « *pro domo sua* ». Non seulement il a sa part d'intérêt historique, mais après avoir, dans des notices antérieures, insisté sur les défauts de ce gouverneur de la 23^e division militaire, de ce Commissaire extraordinaire du Roi, pendant son court passage aux affaires insulaires, nous estimons strictement équitable de lui donner la parole, de lui laisser, pour ainsi dire, présenter sa défense et son propre éloge. Il est bon de ne pas toujours considérer les événements par le même bout de la lorgnette et il y a évidemment la plus grande part de vérité dans les services que ce gentilhomme, constamment fidèle à sa foi politique, se vante, ci-après, d'avoir pu rendre à la dynastie bourbonnienne pendant la période révolutionnaire et consulaire, ainsi que sous la Restauration. Nous ne parlons pas des années d'Empire et pour cause.

*
**

« Etat de service de S. Excel. M. le marquis de Rivière, ambassadeur de S. M. T. C. près la Sublime Porte.

« Charles François, marquis de Rivière, avait été pensionnaire à l'Ecole Militaire de Paris, en 1766 (4); breveté de sous-lieutenant par le Roi, en 1778, comme cadet-gentilhomme, et au mois de mars 1780 reçu enseigne surnuméraire au régiment des Gardes françaises (5) où il a servi dans les grenadiers et dans l'Etat-Major.

« Emigré en 1789, il est allé rejoindre *Monsieur*, comte d'Artois, à Turin. Il a été employé en France, où il a fait plusieurs voyages périlleux; il a fait la campagne de 1792 (6) comme Lieutenant en premier dans les Hommes d'armes (7), (rang de Colonel). En 1794, il a eu une Compagnie dans le régiment de Montmo-

(4) Huit ans, par conséquent, avant Napoléon Bonaparte, qui n'y entra, comme on sait, qu'en octobre 1784, comme élève d'artillerie.

(5) Ce magnifique corps, dont le colonel était un maréchal de France, (le duc de Biron), équivalait au moins à une brigade de nos jours. Il comptait 235 officiers (annuaire de 1788) et 6 bataillons, alors que tous les régiments d'infanterie (79 français et 23 étrangers) étaient à cette époque uniformément à deux. Constamment à Paris, et uniquement occupé à un service de parade, il n'avait pas fait campagne depuis 1746 (Fontenoy). Il versa dans l'indiscipline et la révolte comme tous les corps privilégiés (Prétoiriens à Rome, Strélitz à Moscou, Janissaires à Constantinople, Mamelucks au Caire). Chassés par leurs soldats, les officiers allèrent grossir l'émigration et la troupe devint garde nationale soldée.

(6) Il s'agit de la campagne dite de l'Argonne qui fut signalée par la victoire de Valmy (20 septembre) que remporta Dumouriez et où se distingua Kellermann. Elle sauva la France de l'invasion étrangère. Les troupes prussiennes (Roi de Prusse et duc de Brunswick) furent seules à y prendre part. Le corps royaliste dit « Armée des Princes » (10.000 hommes, formé avec les émigrés de Coblenz) ne fut pas engagé.

(7) Le nombre d'émigrés, faisant partie de l'armée de Condé, comprenait un si grand nombre d'anciens officiers de l'armée et de la marine royales qu'on dut en former des corps d'infanterie et de cavalerie dits « nobles » où ils acceptèrent de servir comme simples soldats. En particulier les officiers des gardes françaises, nous dit Bittard des Portes, formèrent une compagnie qui prit le nom d'Hommes d'armes à pied. **Histoire de l'Armée de Condé** (1791-1801), Paris, Dantu 1891.

Qu'on ne s'étonne pas de cette appellation désuète d'hommes d'armes. Elle avait survécu au moyen-âge et l'Etat militaire de 1788 nous fait connaître que dans la Maison militaire de Louis XVI, M. de Saint-Laurent était premier homme d'armes » des **Gardes de la Manche**.

rency (8) ; est venu en France, a servi quelque temps avec les généraux Charette (9) et Stofflet (10) dans la Vendée ; est revenu trouver le Roi et *Monsieur*, prendre de nouveaux ordres ; et est retourné plusieurs fois dans la Vendée. Après l'affaire de Quiberon (11) il est allé en Ecosse, où il a été reçu, au mois de janvier 1796, chevalier de Saint-Louis, par *Monsieur*, et a reçu à cette

(8) Le **régiment de Montmorency** ou de **Laval-Infanterie**, régiment à cocarde blanche, fut levé à la solde anglaise en Allemagne (environs de Dusseldorf), en juin 1794, par Anne Alexandre-Marin-Sulpice-Joseph de Montmorency-Laval, duc de Laval, ancien maréchal de Camp. En octobre 1794, le régiment fort de 200 hommes est à Dorsten, près de Wesel ; il se rendit ensuite à Utrecht, mais ne put se recruter et fut licencié en octobre 1795 (note fournie obligeamment par le baron Grouvel, secrétaire général de la Revue militaire rétrospective « **La Sabretache** »).

(9) Charette de la Contrie (1763-1796) né en Bretagne à Gouffé, près d'Ancenis, fut d'abord lieutenant de vaisseau. En 1793, lors du soulèvement de la Vendée en faveur de la royauté, il se mit à la tête des paysans de Machecoul, en Poitou, et se joignit à Cathelineau. Après le désastre de Quiberon en Juillet 95, il fut traqué par l'armée de Hoche dans les bois et marais de la Vendée, fait prisonnier et fusillé à Nantes, le 29 mars 96. Il avait fait la guerre d'Amérique à bord de l'**Auguste** (escadre de Grasse) comme « Garde de la marine ».

(10) Stofflet (1751-1796), fils d'un meunier, avait servi 15 ans comme simple soldat, puis devint garde-chasse du comte de Colbert Mauleurier. En 1793, il se joignit aux insurgés de la Vendée et après plusieurs succès, fut nommé major général de l'armée royale. Après sa brouille avec Charette, il fit sa soumission à la Convention (1795). Ayant repris les armes, il fut pris et fusillé à Angers.

(11) **L'affaire de Quiberon**. C'est en parler bien légèrement ! Un militaire de carrière n'appelle ainsi qu'un modeste engagement qui n'est ni une bataille, ni même un simple combat. Ce n'est certes pas le cas de cette aventure tragique où périt le plus grand nombre des émigrés débarqués en juin 95 par une flotte anglaise, émigrés au nombre desquels, « par une fatalité étrange, ou par la plus odieuse des prévisions — dit Vaulabelle dans son **Histoire des Deux Restaurations** — se trouvait la presque totalité des officiers de notre ancienne marine ». Cernés dans la presqu'île par l'armée républicaine et s'étant rendus, par une capitulation ou par un malentendu que le Comité de Salut public eut la cruauté de ne pas reconnaître, ils furent, par ordre de celui-ci, victimes d'un massacre général. Leur loyal adversaire, Hoche, avait en vain intercédé en leur faveur ; ce fut l'avis des sanguinaires proconsuls, Tallien et Blad, qui l'emporta auprès de la Convention. 710 d'après la liste nominative de Crétineau Joly (**La Vendée militaire**, tome 3), 1248 d'après celle du **Chartier Français**, furent fusillés dans un champ attenant à la ville d'Auray.

époque, du Roi, le brevet de Colonel ; il a été envoyé en mission plusieurs fois en 1796 et 1797 en Russie (12) ; revenu en Angleterre, et retourné à Paris en 1800, à l'époque de la bataille de Marengo.

« Il avait commencé la campagne de 1795 en qualité d'aide-major attaché à l'armée et l'avait terminée, comme aide de camp de *Monsieur*, comte d'Artois.

« En 1801, il retourna en Angleterre ; en 1802, il fut nommé Colonel au service du Portugal, avec permission du Prince Régent de Portugal de rester auprès de *Monsieur*, comte d'Artois, dont il conservait le titre d'aide de camp.

« Il vint en France en 1804, avec les généraux Pichegru et Georges retrouver le général Moreau. Condamné à mort après avoir été arrêté le 4 mars 1804 et jugé le 11 juin de la même année, sa peine de mort fut commuée ; il fut successivement détenu au Temple, à la Conciergerie, au Temple de nouveau, prisonnier au fort de Joux et à la citadelle de Strasbourg jusqu'au mois de Mai 1810.

« Mis en surveillance dans le département de l'Indre, après avoir comparu devant les Chambres assemblées, qui l'exilaient de Paris, à 40 lieues de tout palais impérial.

« A l'arrivée de *Monsieur*, comte d'Artois, en Franche-Comté, il a été nommé gouverneur-général de la province de Berry (21^e division militaire). Est venu et s'est trouvé à Paris avant l'arrivée de *Monsieur*, a été au devant de ce prince et a repris son service d'aide de camp.

« Il était auprès de *Monsieur*, comte d'Artois, lors-

(12) Catherine II (la grande Catherine, 1729-1796), régnait sur la Russie en 1796 ; en 1797, c'était son fils Paul I^{er} (1754-1801). Pendant quelque temps, l'armée de Condé fut à la solde du gouvernement tzariste.

que ce Prince a été nommé lieutenant-général du Royaume; il en a apporté la nouvelle à M. le duc d'Angoulême, à Bordeaux, et à M. le duc de Wellington, ainsi qu'à l'armée à Toulouse.

« Il est venu reprendre les ordres du Roi et de *Monsieur* à Paris. Parti pour l'Angleterre, avec le brevet de Maréchal de camp que le Roi avait eu la bonté de lui donner, et la grâce de le signer du 28 février 1814, jour où *Monsieur*, comte d'Artois, l'avait nommé gouverneur de sa province.

« Au retour de son voyage à Londres, il a été décoré du Cordon rouge de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et nommé ambassadeur à Constantinople le 13 septembre 1814, il est resté à Paris jusqu'au mois de février 1815, continuant son service d'aide de camp près de *Monsieur* frère du Roi, qui a eu la bonté de lui en conférer le titre.

« A la fin de février 1815, il est arrivé à Marseille; l'arrivée de Buonaparte l'ayant mis en rapports directs avec M. le Maréchal Masséna qui gouvernait la 8^e division militaire, il a eu souvent à rendre compte à M. le duc d'Angoulême de la position de cette division dont S.A.R. lui donna le commandement. Il maintint Marseille pendant le séjour de Masséna à Toulon, ne quitta cette ville que le 12 avril 1815, après l'arrestation de Monseigneur le duc d'Angoulême, et fit flotter le drapeau blanc jusqu'à son départ.

« Il rejoignit Monseigneur le duc d'Angoulême à Barcelonne (*sic*), fit un voyage à Madrid où il vit le Roi d'Espagne plusieurs fois (13), vint chercher Monseigneur le duc d'Angoulême à Barcelonne, retourna avec ce prince à Madrid, ne le quitta plus que pour aller

(13) Ferdinand VII (1784-1833), l'ancien captif de Napoléon à Valençay, libéré et remonté sur le trône à la fin de 1813.

joindre lord Exmouth (14) dans la Méditerranée; il se réunit à cet Amiral dans le golfe de Naples, complimenta le Roi de Naples sur son heureux retour dans sa capitale, se rendit à Gênes conjointement avec l'amiral anglais pour y faire embarquer les troupes anglo-siciliennes, et entra à leur tête à Marseille le 10 juillet 1815; il prit sur le champ le commandement de cette province comme Gouverneur et comme lieutenant-général des armées du Roi; nommé à ce grade par Sa Majesté Louis XVIII, le 30 mars 1815.

« D'accord avec les forces étrangères de terre et de mer, il se rendit devant Toulon avec un corps de royalistes qu'il commandait, et après plusieurs marches, contre-marches et pourparlers avec le maréchal Brune, fit arborer le pavillon blanc sur le port, sur l'arsenal, sur la ville, et fit prendre la cocarde blanche à la garnison; il fit partir le maréchal Brune, en lui donnant un passe-

(14) A propos de ce lord Exmouth, commandant l'escadre anglaise qui bloquait Toulon, un détail, qui fera peut-être longueurs, mais d'un bien triste intérêt, relaté encore par Vauclabelle, dans son ouvrage un peu oublié maintenant, mais si consciencieux. C'est une lettre qui ne fait pas honneur à la mémoire de cet amiral, ennemi impitoyable du chef de l'Empire Français et de ses principaux lieutenants, et qui figure dans le **Recueil des papiers** (Londres 1853) du trop fameux sir Hudson Lowe qui commandait, avant d'aller comme gouverneur à Ste-Hélène, les forces anglaises réunies à Gênes. Cette lettre répondait à une demande d'embarquement d'un Maréchal sur un bâtiment de commerce pour gagner par voie de mer le Piémont, puis la Russie ou la Suisse et éviter les dangers trop prévus de la vallée du Rhône. En voici la traduction littérale: « Puisqu'il paraît que c'est la mode en France de permettre à cette bande de **coquins** de maréchaux de quitter tranquillement le pays, je ne m'opposerai pas à ce que le **prince des Drôles**, le maréchal Brune, se rende sous pavillon blanc à Tunis. Quant à l'envoyer en **pays chrétien**, je ne pense pas que personne s'en arroge le pouvoir, car il n'est pas un pays ayant conservé son bon sens qui puisse recueillir de **pareils garnements** ».

Comme on le voit, cet amiral et le futur géolier de Napoléon étaient dignes de s'entendre et le premier, par sa grossièreté et son insultante réponse équivalant à un refus, a sa part indirecte de responsabilité dans le meurtre de l'infortuné maréchal, un de ceux précisément envers qui l'Empereur s'était montré le moins prodigue de faveurs (entre 1804 et les Cent Jours, il avait même été complètement en disgrâce).

port (15), et prêter serment au Roi par tous les officiers de terre et de mer qui étaient à Toulon. Il rendit le commandement de cette ville à M. le comte de Lardenoy à qui le Roi l'avait confié, et le rétablit dans ses fonctions; réorganisa la garde nationale de Toulon; et parvint par une négociation amicale et par persuasion à empêcher les Autrichiens d'entrer dans Toulon et les Anglais de se rendre maîtres du port.

« Le bon esprit et la tranquillité une fois rétablis dans Toulon, il fit venir les amiraux et généraux étrangers dans cette ville qui furent témoins le 25 août 1815, jour de la fête du Roi, de l'attachement que les soldats et les habitants avaient pour Sa Majesté. Il retourna ensuite à Marseille, fut nommé Pair de France et partit pour Paris en laissant momentanément la division entre les mains du général comte Partounaux (16).

« Arrivé à Paris, le Roi daigna approuver sa conduite lui permettant de lui baiser la main et lui disant : « *Mon cher Rivière, je suis content de vous* ». Il resta quelques jours à Paris et en repartit avec le titre de Com-

(15) Passeport malheureusement insuffisant, quand en raison des passions politiques surexcitées dans le Midi, et des excès royalistes déjà commencés (Terreur blanche), une forte escorte eut été si nécessaire. Réduit à voyager en simple particulier, le maréchal ne put dépasser Avignon. Malgré les efforts des autorités locales, qui ne disposaient d'ailleurs d'aucune garnison, le vainqueur de Bergen fut sauvagement assassiné dans l'hôtel où une bande d'énergumènes avait ramené de force sa chaise de poste. Le lendemain, le corps de l'illustre soldat fut arraché de son cercueil et, après de nouveaux outrages, précipité dans le Rhône (Vaulabelle, *Histoire déjà citée*, tome IV, pp. 1 à 16).

(16) Le général Partounaux, baron, puis comte de l'Empire, (1770-1835), enrôlé en 1791 dans un bataillon de volontaires, capitaine au régiment de Hainaut, adjudant général au siège de Toulon en 93, général de brigade après Vérone (99), général de division en 1803, subit pendant la campagne de Russie un échec et une capitulation que Napoléon ne lui pardonna pas. La Restauration lui donna le commandement de la 8^e division militaire à Marseille, puis d'une division d'infanterie de la Garde royale. Il fut député du Var sous Charles X. Son fils (1798-1865) devint également général de division (cavalerie).

missaire extraordinaire du Roi dans le midi, il reçut Monseigneur le duc d'Angoulême à Marseille dans son gouvernement et tout étant d'accord avec les étrangers, il vint à Toulon, fit ses dispositions pour faire embarquer les troupes destinées pour la Corse et, ayant laissé la 8^e division entre les mains du lieutenant-général baron de Damas (17), il fit voile pour cette isle le 18 novembre 1815.

« Il y exerça les fonctions de Commissaire extraordinaire du Roi, fut très bien reçu par les honnêtes gens, fit une guerre active aux rebelles, réorganisa les tribunaux et les autres administrations, et ne quitta cette isle que le 9 mai 1816, après l'arrivée du général comte Willot, nommé gouverneur pour le remplacer.

« Il partit par la frégate la *Galathée* pour se rendre à sa résidence de Constantinople où il arriva le 4 juin 1816 et apprit, peu de jours après, que le Roi avait bien voulu le nommer Grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En résumé, le marquis de Rivière a été employé très activement depuis 1778 ; et a en tout trente-neuf ans de service, dont vingt-cinq de guerres ou de prison ».

*
**

A part quelques renseignements d'état-civil sur cette famille ducale éteinte, nous ne voyons rien à ajouter à tout ce qui précède. Né le 17 février 1763 à la Ferté-sur-Cher, en Berry, le duc de Rivière, dont les services plutôt d'ordre politique que militaire furent magnifiquement récompensés, et dont un contact passager (mais non oublié) avec nos compatriotes insulaires justifie l'insertion

(17) Le Baron Roger de Damas, dont il a été déjà question dans la *Revue de la Corse* de 1929 (n^o 55, notice Moroni).

de cette étude historique dans la Revue, mourut au château des Tuileries — où comme gouverneur de l'enfant royal, le duc de Bordeaux, il avait son appartement — le 21 avril 1828 sous le règne de son bien-aimé comte d'Artois, devenu Charles X, et dont il lui fut épargné de voir la chute malheureuse.

De son mariage avec dame Antoinette-Marie-Louise-Colette de la Ferté Méon (qui lui survécut), il avait eu deux fils, le duc Charles, né en 1812, décédé en 1870, sans postérité mâle (deux filles seulement), et le duc Louis, né à Constantinople en 1817, filleul de Louis XVIII et de Madame la duchesse d'Angoulême, qui fut sénateur et mourut en 1890 ne laissant également que deux filles.

Général COLONNA DE GIOVELLINA.



OLETTA

(Notes Historiques)

TROISIEME PARTIE

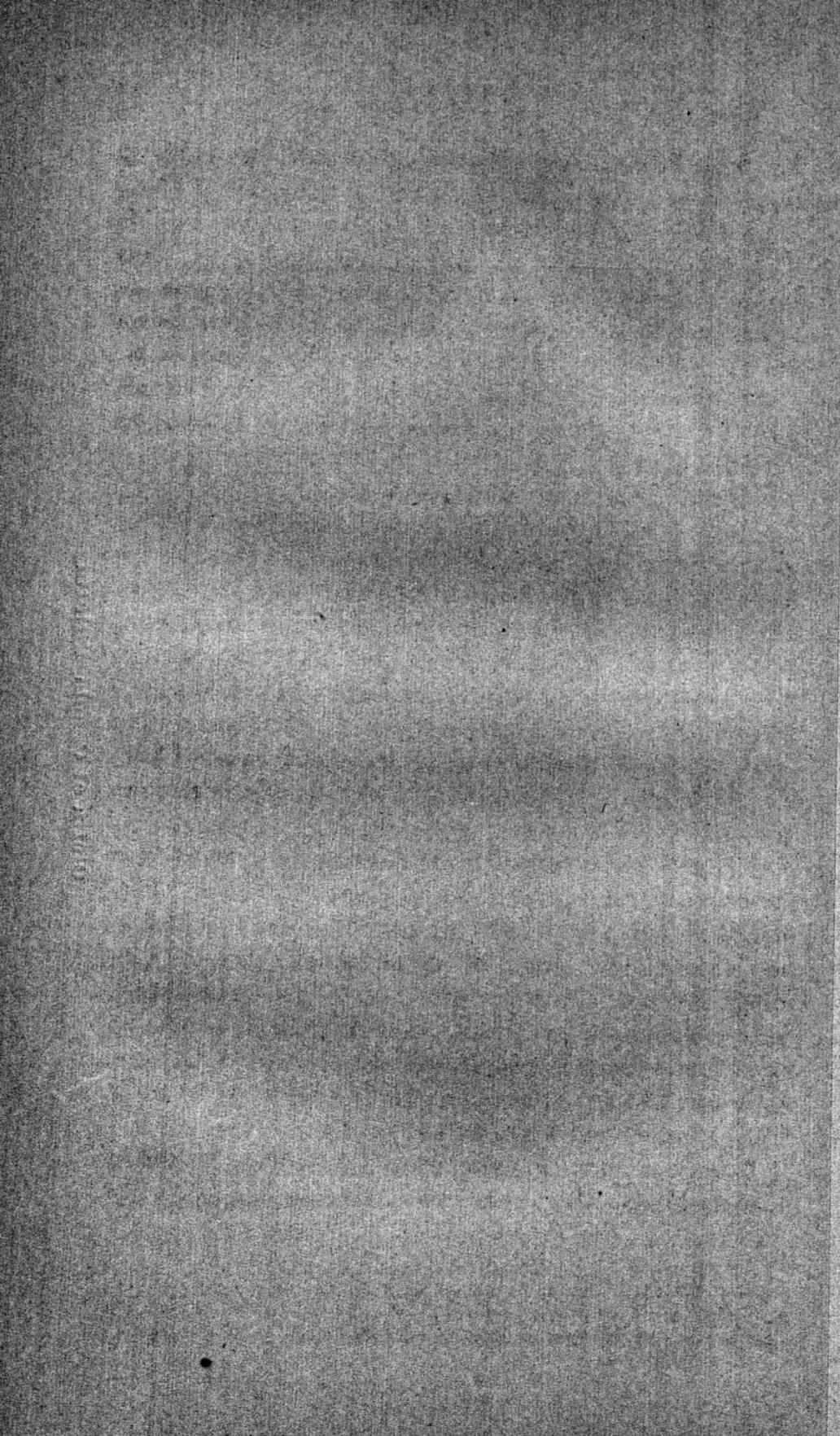
En 1769, se place l'épisode le plus dramatique de l'histoire d'Oletta et de Poggiu : l'abbé Saliceti avait été insulté par le commandant de la garnison. Des soldats avaient abattu une vache appartenant à sa famille ; comme il avait porté plainte, le commandant lui répondit : « Vous êtes un menteur ! » Cependant la bête avait bien été abattue ! Qui était le menteur alors ? Ce sont là les misères qui frappent les pays envahis ; telle femme de Sorriu, bonne du colonel de Petriconi, reçut une volée de coups de bâton dont elle faillit mourir pour avoir résisté à son séducteur ; mais il faut dire que les troupes françaises ont été sans reproche durant et après les hostilités.

Or, il arriva que dans les premiers jours de février 1769, le général Paoli se trouvant à Muratu, eut la visite de deux hommes de Barbaggiu ; ils lui dirent que ce poste était mal gardé et pouvait être surpris. Comme c'est le premier acte de la tragédie d'Oletta, je rapporterai succinctement l'entretien de Paoli avec de Petriconi : « J'étais au lit, le général me fit appeler pour prendre du chocolat avec lui, comme d'habitude. Je répondis que j'étais indisposé ; il me fit alors apporter mon déjeuner dans ma chambre et me dit : « Aussitôt qu'il vous sera possible, interrogez les deux hommes de Barbaggiu ».

Je savais déjà par Murati et Blasini qu'il était question de surprendre ce poste. Je recueillis donc leurs dépositions et je conclus que la surprise était facile, mais risquée, s'il s'agissait de conserver Barbaggiu, parce que, pour le ravitailler, il fallait passer entre les garnisons d'Oletta et



Oletta et Poggia d'Oletta



de Saint-Florent avec des forces insuffisantes. Mieux valait donc se tenir sur la défensive. Le général Paoli avait l'intention de rétablir les communications avec le Cap Corse ; en plus, il espérait que Barbaggiu, bien occupé, aurait dégarni Oletta. Un conseil de guerre fut réuni aussitôt ; le capitaine Colonna de Giovellina assura qu'il tiendrait bien 6 jours. Grimaldi d'Ascu opina ainsi : « Le colonel de Petriconi a raison : je me range de son avis » et Paoli conclut : « Ils ont bon espoir, laissons-les faire ».

On les laissa faire malheureusement !

Dans la nuit du 13 au 14 février 1769, Barbaggiu fut pris ; mais le lendemain, il était attaqué par Marbeuf en personne avec 1.500 hommes de la garnison de Bastia. La défense fut héroïque ; les meilleurs tireurs corses ajustèrent Marbeuf cent fois, et cent fois, ils le manquèrent ; ils disaient entre eux : « qu'il possédait un talisman contre lequel les balles ne pouvaient rien ». Cependant, il y avait à peine 4 mois, il avait eu une épaule brisée à Borghu ; le talisman, ce dieu occulte, ne l'avait pas toujours protégé.

Le bruit de la fusillade de Barbaggiu se répercutait en multiples échos dans toute la vallée du Nebbiu ; Clément accourut avec 1.200 hommes au secours de Colonna et de Giudici ; mais il fut arrêté par Dampus à la Bocca di Fratta (1). Il y avait là une redoute et de l'artillerie commandée par le capitaine Turgot. L'action fut courte, énergique, meurtrière. L'abbé Saliceti y fut mortellement blessé ; il se sauva sur le cheval de Clément Paoli, mais il succomba le second jour.

Une autre relation parle de la Bocca Arenola ; c'est bien la Bocca alla Fratta qu'il faut retenir parce que

(1) Bocca alla Fratta, près de la fontaine Petrigaghjola, où la route de Santu Petru rencontre celle d'Oletta ; visitée en compagnie de M. Santamaria (mai 1931).

Germanes et Pommereul nomment la plaine d'Oletta et non celle de Poggiu. En outre, la tradition rapporte qu'une vieille femme de Poggiu racontait que sa grand'mère, alors qu'elle n'était qu'une enfant, avait entendu de nombreux coups de fusil alla Fratta (1).

Les deux chefs corses furent obligés de se rendre avec 300 hommes ; 300 autres avaient succombé. Cet échec, au début de la campagne, fut considéré comme un événement funeste. En même temps que de Barbaggiu, les Nationaux s'étaient approchés d'Oletta ; mais au lieu de trouver le village endormi, on s'aperçut, au contraire, que tout le monde veillait. Le coup était manqué.

X. — Nous voici arrivé à la conspiration d'Oletta :

Le 5 février 1769, le Président Pietro B. reçut un billet mystérieux qui lui disait : « Prenez garde à vous ; il se trame quelque chose contre Oletta ». Ce billet venait, sans doute possible, d'un des officiers qui avaient assisté au Conseil de guerre où le colonel de Petriconi devait exposer les raisons pour ou contre la surprise de Barbaggiu.

Il fut communiqué immédiatement à Dampus, lieutenant-colonel qui en informa d'Archambal en ce moment à Bastia. Le 12 février, un autre billet semblable au premier, précisait le jour et l'heure de l'attaque.

D'Archambal fit alors évacuer le Montaggioni par la population civile. Jean Saliceti, père du commun, Marc Saliceti, Thomas Cermolacce, Paul Emile et Vivolo furent gardés comme otages ; le podestat s'appelait Vincent Santamaria ; le président du tribunal de première instance était Pietro Boccheciampe, devenu plus tard conseiller à la cour de Bastia.

(1) Renseignements dus à M. Cardi Antoine. Celui-ci possède une balle de canon de fort calibre trouvée en labourant à Campu Sopranu. C'est une balle anglaise de 1793.

Ceci demande quelques explications. Le podestat n'était pas un maire, mais un juge dont la compétence s'arrêtait à 8 liras ou francs ; le père du commun s'occupait des biens communaux, de l'entretien des routes, de l'agriculture, etc. ; le podestat majeur exerçait dans les villes et le président était élu par les consultes.

Revenons à la conjuration d'Oletta. Il est possible qu'elle se soit ébruitée dans la matinée du 13, parce qu'en ce moment, on avait vu l'abbé Saliceti quitter le village en compagnie de six cousins, tous portant le même nom patronymique, Santamaria, Costa, Leccia, Giudici, deux abbés Santamaria, un autre Leccia d'Oletta ; Angelo-Francesco et ses deux fils Dominique et Augustin de Poggiu n'avaient pas tardé à le suivre, en tout 16 conspirateurs s'étaient sauvés ; les autres moins coupables furent arrêtés, Pierre Leccia pour avoir démuré la porte de sa cave par où les Patriotes devaient pénétrer dans la maison Santamaria (1), les deux frères Guidoni de Poggiu et Cermolacce d'Oletta, qui devaient se joindre aux assaillants et leur servir de guides.

Santamaria fut interrogé le premier ; il avoua qu'en effet l'abbé Saliceti lui avait demandé son concours, mais qu'il s'était refusé. Les autres avaient été sollicités aussi ; leur solde aurait été doublée, mais ils n'avaient pas accepté. Don Pierre Leccia se défendit de mauvaises intentions, mais on avait trouvé une porte de sa cave démurée et, dedans, un fusil chargé de deux balles.

A partir de ce jour, le pauvre jeune homme, se rendant compte de l'accusation terrible qui pesait sur lui, simulera la folie jusqu'au pied de l'échafaud.

XI. — Le 17 juillet 1769, après une instruction de plusieurs mois, cinq furent condamnés à être roués vifs

(1) Demander la maison Leccia au Montaggioni.

sur la place principale d'Oletta comme coupables « de lèse-majesté en voulant livrer la place à l'ennemi, y égorger les officiers et soldats qui s'y trouvaient ; faire amende honorable devant la porte principale de la cathédrale de Bastia (1) et l'église d'Oletta ; avoir ensuite les cuisses et les reins rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice ».

Rinuccio, dit le Rosso, fut condamné aux galères à perpétuité.

Les condamnés furent d'abord mis à la question, c'est-à-dire à la torture. Elle consistait, en premier lieu, à serrer fortement les doigts dans un étau appelé cannette ; pour la seconde question, on liait les mains du patient derrière le dos, puis on le suspendait en l'air avec des poids lourds aux pieds. Le supplice eut lieu dans l'intérieur de la caserne Watrin, appelée le château en ce temps-là. Les prisons sont au fond à l'est ; on y a accès par un escalier d'une vingtaine de marches et le frisson vous prend au souvenir des souffrances que bon nombre de nos compatriotes y ont endurées.

Rinuccio fut marqué d'un fer rouge sur la place du Donjon.

Partis dès la première heure du jour et acheminés sur la vieille route de Furiani-Saint-Antoine-Oletta, après ce long calvaire, plus long que celui du Christ pour atteindre le Golgotha, ces malheureux furent exécutés dans l'aire des Capanelle, en haut du couvent. Il y eut un entr'acte : le jeune Leccia demanda à se confesser et avoua qu'il avait simulé la folie. Puis l'affreux spectacle reprit : chaque condamné reçut plusieurs coups d'une barre de fer, au milieu d'une population consternée, toute composée de parents ou d'amis. Ajoutons que le supplice de la roue était réservé aux grands criminels. Bourgui-

(1) Sainte Marie :

gnon, dit Cartouche, l'avait subi en 1728, mais c'était le chef d'une bande de voleurs et d'assassins.

Les conspirateurs d'Oletta et de Poggiu méritaient des circonstances atténuantes ; ce qui le prouve, c'est la lettre de grâce en faveur des autres détenus : « Nous sommes d'autant plus disposé, disait le Roi, à leur pardonner que les coupables n'ont connu la gravité de leur crime qu'après l'avoir commis ».

« Si nous avons péché, c'est par ignorance, affirmaient-ils ; nous ne sommes pas coupables, autrement nous aurions fait comme l'abbé Saliceti. Regardez nos mains, elles ne portent aucune trace de sang ».

Ici se place l'anecdote de Maria Gentile, fiancée à Don Pierre Leccia (1). Je dois avouer que je n'ai trouvé aucune relation à ce sujet ; il paraît peu probable qu'une jeune fille ait pu enlever un cadavre exposé sur une roue et surveillé par des sentinelles. Cependant, bien qu'on doive se méfier de la tradition, il est des cas où il faut en tenir compte dans une certaine mesure : cette histoire ne peut être inventée de toute pièce avec d'autant plus de raison que l'héroïne vivait bien en 1769 ; elle avait alors 21 ans. L'histoire a été embellie, mais le fond est vrai. Maria Gentile doit avoir tenté un enlèvement dans un spasme de douleur, ce qui suffit pour nous la rendre sympathique : au milieu de ce charnier, elle apparaît courageuse, animée de sentiments qui sont une protestation contre un verdict militaire, et en temps de guerre.

Maria-Gentile était née à Oletta le 6 mars 1748 et fut mariée à Guidoni Jean-Toussaint de Poggiu-Monticellu (2).

(1) Voir Maison Leccia au Montaggioni ;

(2) Extrait des registres d'Oletta-Poggiu — communiqué par MM. Capri et Costa. V. la maison en ruines habitée par Maria Gentile à Poggiu-Monticellu.

XII. — Reprenons la suite des événements. Dans les premiers jours de mai 1769, Oletta, Poggiu, les environs du couvent et de Tuda étaient remplis de troupes ; il n'y avait pas moins de 20 bataillons ; 1200 mulets ou chevaux couvraient la plaine jusqu'à Saint-Florent. On dut faire d'amères réflexions ce jour-là...

Paoli avait pu réunir 2.000 hommes à Pontenovu ; 1.000 étaient à Ponte-Leccia ; 1.000 autres à Pietralba ; l'action fut précipitée ; la colonne de Pietralba escalada Tenda, sans tirer un coup de fusil. Après une lutte héroïque, elle allait emporter la position, quand l'ennemi reçut un renfort du camp de San Nicolao (1). La colonne de Ponte-Leccia n'avait guère envie de se battre ; elle alla si lentement qu'elle avait à peine atteint Ponterottu (2) à 4 heures. Celle de Ponte novu partit à midi, heure fixée d'avance, elle enfonça l'avant-garde française. Pendant ce temps le colonel Wargemont courait au pont pour lui couper la retraite. La ruée fut grande à ce passage ! puis la foule s'immobilisa parce que le commandant Gentile avait barré Ponte novu par ordre de Paoli. De la colline qui domine le pont, des décharges de fusil à bonne portée tuèrent 250 hommes et en blessèrent autant. De Petriconi raconte ainsi la dernière phase du combat. « Quelli che « non ebbero ardire di rivoltasse contra il Gentile, tor- « narono indietro e ricontrendosi insieme cadero sul « ponte, intanto che la legione di Soubise scaricava « una tempesta d'archibuciate sopra di loro, cosa che « mai vedremo e mai si vide piu terribile. Alcuni che « sapevano il noto, tentarono il passaggio del fiume, ma « la colonna scesa dalla parte di Bigorno le uccideva « nell'acqua ; pocchi si salvarono » (3).

(1) Plateau au-dessus de Piève.

(2) Pont en ruine sur le Golu sous Canavaggia.

(3) Le colonel de Petriconi était avec Paoli sur la colline de Rescamone.

Rentré à Morosaglia, Paoli expliqua la consigne de Gentile : elle ne concernait que les débandés, non les troupes en retraite. L'ordre manquait de précision et occasionna un désastre. A petite cause, grand effet.

Dans l'Au-delà des monts, le général Narbonne avait failli être tué. Abbattucci défendit Vivario contre de Vaux et le curé de Guagnu, Dominique Leca, arrivait avec le contingent de Vicu. On pouvait lutter encore. Paoli ne voulut pas abuser du dévouement de ces braves ; il continua sa retraite et s'embarqua à Portu-Vecchiu avec 300 fidèles.

Peu à peu, les pièves se soumirent ; la dernière à déposer les armes fut celle de Zicavu. Seul, le curé de Guagnu resta inébranlable, estimant qu'un homme de cœur doit respecter son serment et défendre sa patrie. Il mourut à Ania, dans le Fiumorbu, malheureux, solitaire, vaincu.

XIII. — Ici les considérations se présentent en foule et il y aurait lieu de s'étendre longuement si le sujet à traiter le comportait. Pour conquérir la Corse, Choiseul envoya 24.000 hommes pourvus d'un matériel considérable. On s'était battu dans la proportion de 4 contre 1. Paoli eut à lutter non seulement contre une armée et des généraux de carrière, mais contre des compatriotes qui plaçaient leurs intérêts personnels au dessus de ceux de la Patrie ou même qui croyaient servir leur patrie. Le jeune Massesi, poussé par Marbeuf (?) le trahit indignement et paya de sa vie la commission dont il s'était chargé. Quand le colonel de Petriconi arriva à Oletta pour voir Chauvelin qu'il avait connu à Gênes, il trouva de Vidau dans la maison de Zerbi (4) : « Je demande à voir le général » lui dit-il. De Vidau « strinze le spalle » (sic). Dans la salle, on causait des événements de la

(4) Près de l'église en amont.

guerre. M. Duval, aide-de-camp, lui dit : « Je suis étonné qu'un homme d'esprit comme vous n'ait pas cassé la tête de Paoli d'un bon coup de pistolet. — Comment ! vous chevalier de l'ordre de Saint-Louis, vous auriez assassiné le général Paoli ? — Pas moi directement ; je me serais servi d'un sicaire. — Et c'est moi que vous auriez choisi pour cette besogne-là ? » La dispute allait s'échauffer quand Chauvelin parut. Ajoutons que le colonel de Petriconi trouva, dans la dite maison, son fils, colonel aussi. Le père et le fils servaient dans des camps opposés.

Le gouverneur Sauli pensa mieux faire. Il avait gagné un moine de Lota ; celui-ci avait deux complices, le domestique de l'abbé Saliceti et un négociant étranger établi à Oletta. Le 6 octobre, fête de Saint-François, Paoli et son état-major devaient être invités à un festin donné au couvent et empoisonnés. Sur un avis venu de Bastia, deux furent arrêtés et pendus ; le moine se sauva.

Voici deux lettres qui confirment les dangers qu'il a courus :

1° A Antoine Rivarola : « On complotte toujours pour me faire mourir ; nos ennemis, se voyant découverts, nient toute complicité. L'honnête homme (1) qui me dévoila la trahison de Massesi, au moment où j'étais à Lucciana, m'informe aujourd'hui que Chauvelin est malade ; c'est peut-être à cause du coup manqué. Son départ pour la France avait été retardé pour en connaître l'issue.

Chauvelin se trompe en croyant qu'après ma mort les Corses déposeront les armes ; comme après l'assassinat de mon prédécesseur, ils n'en deviendraient que plus obstinés ».

2° Alla Monica, sœur du précédent :

(1) Colonel de Ludre fait prisonnier à Borgu (octobre 1768).

« Je suis prévenu de me tenir sur mes gardes ; on a offert de fortes sommes pour m'assassiner. Nos ennemis protestent de leurs bonnes intentions, en mots, non en faits. »

Paoli n'ignorait donc pas qu'on lui réservait le sort de Sampiero et de Gaffori, mais ceux qui nourrissaient ces idées criminelles avaient à faire à forte partie, car il connaissait à fond la psychologie de l'âme humaine et il sut prévenir, deviner ou éviter les pièges qu'on lui tendait.

XIV. — Que disait-on à propos de l'annexion de la Corse à la France ? Le colonel Buttafoco cherchait des partisans contre son pays ; il écrivit une lettre à Antoine Rivarola pour le gagner à sa cause : « La liberté n'est qu'une chimère, lui disait-il ; le principe démocratique repose sur la vertu et, chez nous, tout est vice. Le régime monarchique est préférable aux institutions républicaines ; elles sont impossibles avec notre état actuel et nos relations extérieures ; après Paoli, il ne nous reste plus que Gênes ou l'anarchie. »

Rivarola répondit : « Votre lettre a été pour moi un coup de foudre ; j'aurais juré que jamais vous n'auriez attenté à la liberté de votre patrie. Les intérêts de la Corse dont vous étiez chargé, vous les avez sacrifiés à votre ambition, juste au moment critique. Depuis quand la servitude est préférable à la liberté ? Un gouvernement républicain a ses défauts, sans doute, mais moindres que ceux des monarchies. La liberté est une chimère, dites-vous, mais les lois et non le caprice gouvernent pour elle. Votre langage n'est pas celui d'un Corse, mais celui du souverain que vous servez. Autrefois, vous étiez un enthousiaste du général Paoli ; aujourd'hui qu'il a fait la Corse grande et belle, vous l'abandonnez ! Notre République est bien établie, il suffira qu'on la laisse en repos pour prospérer.

« Où est la nécessité de nous donner un prince ? De quel droits Gênes peut-elle disposer de nous ? Un peuple

ne peut être ni cédé, ni vendu. Vous étiez l'envoyé, le défenseur de nos intérêts et vous avez cédé sur un point capital, à savoir que nous étions des sujets naturels et non de convention et que les liens qui nous attachaient à Gênes ont été violés par elle, non par nous. Et vous n'avez pas honte d'avilir à jamais l'honneur de vos aïeux et le vôtre? Bien servir oui! mais pas contre son pays; ma conscience me le reprocherait. »

XV. — Avant de continuer notre récit, mentionnons quelques faits. M. le chanoine Capri et M. le curé Costa ont découvert l'origine de Maria Gentile; sans eux, c'eût été presque un mythe. En consultant les registres de l'état-civil, ceux des familles, des notaires surtout, on pourra faire de nouvelles découvertes. Donnons-en une preuve? Je dois à M. Piazza la communication de papiers ayant appartenu à la famille Morlas; ces papiers mentionnent et expliquent la provenance de nombreux immeubles de la famille de Pier Simon Ginestra. Ça et là, j'ai pu glaner quelques faits se rapportant à l'histoire de la Corse: « La révolte, dit Pier Simon, éclata dans les premiers jours de l'année 1730. Je fis partie des chefs de la rébellion en compagnie de Louis Giafferi, Colonna-Ceccaldi, Alessandrini, Giuliani, Fabiani et Lusinchi. Accusé du crime de lèse-majesté, au premier chef, j'étais passible des peines les plus graves; je fus obligé de m'expatrier. En 1732, mes maisons d'Oletta furent incendiées par les troupes de la Sérénissime République; mon jardin de Cazaro dévasté ainsi que ma vigne ». Voilà ce qu'il en couta à Pier Simon pour avoir embrassé le parti des *mécontents*. »

L'incendie de la maison Saliceti-Natali, sur la place d'Oletta, n'est pas de 1757. A cette date, les Génois étaient vaincus et les présides occupés par les troupes françaises. La relation de Ginestra fixe la date des incen-

dies à l'année 1732 ; en 1748, les dites maisons étaient encore en ruines, mais Ginestra annonce son intention de les restaurer, preuve que tout danger avait disparu. En 1732, Oletta était occupé par des Allemands au service de Gênes, ces hommes à fortes moustaches dont j'ai déjà parlé. Ce sont eux qui ont brûlé Oletta.

Au XVII^e siècle, le village ne manquait pas de familles aisées : ainsi Pier Simon maria sa fille Maria Marfisa à Michel Morlas et lui donna 6.000 livres en dot, somme qu'il faudrait multiplier par 30 pour avoir l'équivalent de notre monnaie, soit 180.000 fr. Le fils de Ginestra, capitaine au service de Naples, revenait au pays avec 8.000 livres, ce qui explique l'entraînement de la jeunesse insulaire pour le métier des armes. Nombreux furent les Corses qui parvinrent aux grades supérieurs à Naples, Rome, Florence, Gênes, Milan, Venise, Paris et jusqu'en Ecosse. Le capitaine Ginestra Joseph emmenait avec lui des recrues où l'on trouve les noms suivants : Colonna, Bosc, Benedetti, Grazielli, Ristori, Palmesani, Finelli et Xavier Fumaroli, ces deux derniers venant de Tavera et d'Eccica-Suarella, selon toute probabilité, et Bosc d'Ajaccio.

Mlle Tozza possède un verre ayant appartenu à Marbeuf ; c'est un verre en cristal du temps de Louis XV : la femme qui y est représentée est habillée à la mode des dames de la cour.

Dans le manuscrit de Pier Simon, on relève que les familles distinguées de la commune étaient : Ginestra, Morlas, Alessandrini et Zerbi. Ceci dit sans faire du tort à celles qui sont venues plus tard.

XVI. — Il nous reste encore à noter quelques réunions tenues à Oletta. La plus importante fut celle du 6 mai 1749 ; elle était présidée par le marquis de Cursay.

L'émoi fut grand quand il annonça, au nom du Roi, que la Corse devait se soumettre à Gênes. Il y eut « bisbiglio ». Un patriote s'écria : « Faudra-t-il boire le calice jusqu'à la lie ? »

Peu de temps après, une autre assemblée ne donna guère plus de résultat. Chauvelin parla dans le même sens que son prédécesseur : « La France, dit-il, ne peut être qu'un intermédiaire entre vous et la République, elle garantira les concessions qui vous seront accordées. »

Ces réunions avaient lieu au Couvent ; celui-ci a été bâti en 1540, en même temps que ceux de Bastia, Brando, Luri, Roglianu et Vescovatu. L'évêque Santini y avait installé un séminaire ; le comte de Vaux et le général Paoli y logèrent aussi ; en dernier lieu, ce furent des prisonniers de guerre. Il faudrait le préserver d'une ruine prochaine.

XVII. — Voici de Petriconi encore à Oletta. Deux candidats sont en présence pour l'élection d'un membre des Etats provinciaux, Morlas et lui. Remarqué la présence de Giubega, des vicaires généraux, les nommés Giustiniani et Oletta, *des signori* Ceccaldi et Casabianca, tous électeurs.

Giubega tenait ce langage : « Je suis l'ami de Morlas, mais en vérité, il a été si souvent élu qu'il devrait se désister en faveur de Petriconi. — C'est le contraire qui est vrai, répondit ce dernier, Morlas a la pratique des affaires et sera plus utile que moi. » De Petriconi continue : « Morlas *cabalait* ; par ce moyen, il parvint à gagner Bizarelli de Saint-Florent et Marchetti de Muratu. Monseigneur Santini me fit part de ses doutes sur le vote de son vicaire ; ayant rencontré ce dernier, je lui dis : « Avez-vous fait des promesses à Morlas ? — Non, dit-il. — Vous n'êtes pas le seul à me tenir ce langage ; il est facile de savoir si vous voterez pour moi. — Comment ?

Cela est impossible puisque le vote est secret. — Commençons par vous : vous mettrez sur votre billet : « Petriconi, avo ; Bizarelli : — Petriconi colonello et Marchetti : — Petriconi, Giovan Lorenzo. — Ah ! s'exclama le vicaire-général, j'étais pour vous ; voyez mon embarras ! — Cette situation, c'est vous qui l'avez créée ; n'y pensons plus ; allons nous coucher ».

Ceci, pour constater que les billets à clef ne sont pas de notre invention. M. de Petriconi fut élu.

Monseigneur Santini résidait à Oletta.

XVIII. — En 1827 les luttes politiques étaient aussi ardentes que de nos jours ; il ne restait plus que le souvenir de celles de Saliceti contre Paoli vidées à coups de canon. Deux personnages se disputaient la prépondérance en Corse : le maréchal Sébastiani et le comte Charles André Pozzo di Borgo. MM. de Rivarola et Tiburce Sébastiani furent élus ; on accusa le préfet Lantivy d'avoir favorisé le parti du Maréchal ; Pozzo di Borgo le fit révoquer.

Le préfet Lantivy avait été page de Napoléon 1^{er}. C'est lui qui a fait construire la Préfecture, le théâtre et l'Hôtel-de-Ville à Ajaccio. Aussi son souvenir est resté. Les Ajacciens parlent avec amour de leur bon préfet Gabriel de Lantivy et quand, longtemps après, il revint d'Orient, il fut reçu avec des transports de joie.

XIX. — Il y a plus de 50 ans, la population d'Oletta était de 700 habitants ; en 1827 de 927 ; 1831 de 1004 ; 1836 de 1046 ; 1841 de 1082 ; 1846 de 1093 ; 1851 de 1067.

L'avant-dernier recensement en a donné 1023 et le dernier marque une régression, puisqu'il n'atteint que 948. Oletta suit lentement le mouvement de l'exode de nos populations.

Détail troublant : les plus belles maisons se vident.

Plus grave est la situation de Poggiu ; de 400 habitants il est monté à 430 pour descendre à 293. Partout l'expatriation sévit avec intensité et, si ce recul continue, il n'y aura plus de Corses en Corse.

Il est bien vrai que les Corses se sont expatriés de tout temps, mais ils revenaient après fortune faite. La mentalité n'est plus la même aujourd'hui : « La Patrie, disent les déracinés, est là où l'on est bien. — Non ! La Patrie est là où l'on est né, là où on a enterré son père ; on peut s'en éloigner, momentanément, mais il faut y revenir et y mourir.

Mentionnons l'existence d'une imprimerie à Oletta, en 1758. On y a édité la *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica* de l'abbé Salvini.

Le 12 février 1902, eut lieu l'inauguration solennelle du Calvaire de Tuda. La procession, très nombreuse, partit de l'église paroissiale à 2 heures de relevée, sous la conduite du curé Casta, assisté du R. P. Jean des Franciscains de Lavasina. On avait prévu 14 stations avant d'arriver au sommet.

Le monument de Tuda a été élevé par souscription et la croix, qui en fait le principal ornement, est due à la générosité de feu François Piazza. Vu de loin, le Crucifié du Golgotha produit une pénible impression qui rappelle l'injustice des hommes et les souffrances atroces endurées par celui qui voulait la rédemption du genre humain.

XX. — Et maintenant, il ne reste plus qu'à rappeler le souvenir des hommes éminents nés dans cette commune : 1° Orsone Morlas, dont la famille était déjà en vue en 1454 ; 2° François Alessandrini, dont le patriotisme est bien connu ; sa tête fut mise à prix pour la somme de 2.500 écus, soit environ 150.000 francs ; 3° Pier Simon Ginestra, patriote éprouvé ; 4° Natali,

évêque de Tioli. Les Génois l'accusaient d'avoir procuré de l'argent à ses compatriotes révoltés ; il toucha, en effet 400.000 livres en sequins et les remit aux envoyés de Paoli, Casabianca et Rocca. C'est lui qui avait traité avec Pinto, grand maître des Chevaliers de Malte. Natali avait déclaré au congrès d'Orezza que la guerre de l'indépendance était légitime ; en plus, il était l'auteur du *Disinganno intorno alla guerra di Corsica*. On l'accusait aussi d'avoir composé un ouvrage plus redoutable : *La Giustificazione della Rivoluzione di Corsica* qui est de Salvini. En punition de son patriotisme, Gênes arma le bras d'un sicaire ; en pleine rue de Rome, Natali reçut un coup de couteau au bas du sternum : « Gli diete con un passante nel ventre credendo di averlo ucciso » ; 5° le général Dominique Rivarola déjà mentionné ; 6° son fils François au service de l'Espagne, jeune colonel d'avenir « *uomo di gran talento* » ; 7° François Rivarola, lieutenant-général au service de l'Angleterre ; 8° Giovan Natali, colonel, mort pour la Patrie ; 9° Docteur Saliceti, médecin du pape Pie VI (1) ; 10° Jean-Charles Saliceti, commandant la garnison de Furiani en 1769 ; il se sauva avec 300 hommes pendant la nuit. Germanes écrit : « La retraite de Jean-Charles fut celle d'un militaire consommé » ; 11° Antoine Rivarola, en haute estime auprès de Paoli et de ses compatriotes ; 12° un autre Rivarola, député de la noblesse en 1781 ; 13° Albert Tozza, écrivain qui fait honneur à son pays ; (2) 14° François Piazza, grâce à qui une industrie séricicole a été créée, qui a été pour Oletta un appréciable facteur de bien-être et de progrès.

D. FUMAROLI.

(1) Un médaillon de ce docteur se trouve chez M. Saliceti, maire de Salicetu.

(2) Professeur au lycée Carnot, auteur à 17 ans du drame de *Sangrador*, puis de nombreux livres, ce fut un poète et prosateur distingué.

Le Paludisme en Corse

en 1862

d'après les observations d'un médecin anglais,

Le Docteur BENNET

En lisant de vieux livres, j'ai rencontré un jour sur les chemins de la Corse, James-Henry Bennet (1), docteur en médecine de la Faculté de Paris, interne des hôpitaux, membre du Collège Royal des chirurgiens de Londres et de plusieurs sociétés savantes.

Anglais de naissance, Français par éducation, car il avait été élevé à Paris depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de vingt-sept, il exerçait à Londres depuis 1843, lorsqu'en 1859 une cruelle maladie, due à des excès de travail, l'obligea à émigrer à Menton, sur la rivièrre de Gênes comme on disait alors. De là, pendant quinze années, entraîné par l'amour du pittoresque, il promena sa santé délicate sous le soleil du midi, à travers les îles parfumées et les villes d'or qui s'égrènent le long de la côte méditerranéenne.

C'est ainsi qu'il visita la Corse, muni de lettres de recommandation pour deux confrères : le dr Piccioni, du Cap, qu'il avait connu en 1839 en fréquentant les hôpitaux de Paris, et le d^r Manfredi, de Granajola d'Orezza, chirurgien en chef de l'hôpital de Bastia. Esprit curieux et tolérant, il est enthousiaste de son voyage. Il chante la bonté du climat insulaire, d'une douceur remarquable sur les côtes, au printemps et à l'automne, et qui se rafraîchit de plus en plus au fur et à mesure que l'on grimpe vers les altitudes intérieures dont quelques-unes

(1) *La Corse et la Sardaigne*, étude de voyage et de climatologie, par James Henry Bennett, (in-12 de 254 p., avec plusieurs cartes. Paris, Asselin, 1876).

atteignent près de 3.000 mètres. Je crois que le d^r Bennet fut le premier agent de publicité médicale et climatique dans l'île, et c'est à son époque que s'est établi le courant qui entraîne de nos jours, vers les rivages ensoleillés du midi de la France, les hommes du nord vivant au milieu des brumes.

Au cours de ses voyages, il ne pouvait manquer de rencontrer le paludisme sur ses pas. Ces plaines verdoyantes qui, dit-il, « ressemblent à une prairie de la Normandie », cachent des marais dont « les exhalaisons produisent les fièvres ». Il signale que les plus malsaines sont celles de Biguglia et d'Aleria qui pourtant, autrefois, étaient une colonie romaine florissante, sans doute grâce à des travaux de drainage. « Car en Corse, et partout ailleurs dans la Méditerranée, quand on draine le sol et que le bien-être matériel des habitants s'élève, la fièvre intermittente devient plus rare et moins sévère ». Il précise que le régime torrentiel des rivières, favorisé par le déboisement, entraîne des terres alluviales qui obstruent leurs embouchures et contribuent à la formation d'étangs et de marécages. Aussi, les habitants des plaines émigrent-ils sur la montagne en juin ou juillet pour n'y revenir qu'en octobre.

Jusqu'ici, les observations de notre voyageur sont conformes aux données de la malariologie contemporaine. Mais voilà que la question épidémiologique se complique, car d'autres médecins de l'île, dont le d^r Tedeschi, de Corte, ont constaté que les fièvres d'accès se rencontrent aussi sur des hauteurs supérieures à 500 mètres, en dehors de toute influence marécageuse. Ils les attribuent *au refroidissement* atmosphérique. Cette opinion est partagée par le d^r Bennet qui a noté en Algérie des observations analogues et par le d^r Armand, auteur d'un ouvrage sur la « Médecine et Hygiène des Pays chauds et spécialement de l'Algérie et des colonies », faisant

autorité en 1853, et où il démontre qu'il suffit que le corps humain soit exposé pendant quelque temps à la forte chaleur pour que le moindre refroidissement puisse engendrer la fièvre. « Une simple averse, dit-il, qui mouille un individu ainsi prédisposé, jusqu'à la peau en été, peut produire le même résultat sans infection paludéenne ». Il y a donc dualité dans l'étiologie de l'affection : la thèse du *refroidissement* chez les montagnards et celle du *miasme* chez les habitants des plaines.

Le d^r Bennet demeure assez perplexe devant ces divergences pathogéniques, et il regrette même qu'un homme comme le d^r Armand « aussi éclairé et aussi savant » ne veuille admettre que la première hypothèse. Enfin il signale, en passant, une troisième théorie de la fièvre d'accès « qu'il attribuait à des spores de fungus développés dans des conditions de climat et d'hydrologie », et qui lui a été présentée avec beaucoup de force, en Sardaigne, par le d^r Ciro Firenzi, médecin directeur de la mine de Nebiola, près de Iglesias. En mettant une poignée de terre imprégnée de ces spores, dans une chambre à coucher la nuit, on voyait éclater une fièvre grave.

Dans ce débat scientifique, tous les observateurs avaient raison : l'influence du marais qui s'améliore par le drainage et où se cultivent les larves de l'anophèle, le miasme qui circule dans l'air avec l'insecte ailé, le spore qui deviendra l'hématozoaire de Laveran, et enfin le réveil du paludisme sous l'action du refroidissement.

Le d^r Bennet raconte la triste aventure du pénitencier de Casabianda, colonie de détenus fondée en 1864 par le Gouvernement Impérial pour drainer et mettre en culture les plaines marécageuses de la côte orientale. « Pour en arriver là, il fallait, écrit-il, ramener à l'ordre la nature en révolte, en conduisant à la mer les eaux épanchées hors de leurs limites ». *La nature en révolte*, c'est bien l'équivalent des *eaux sauvages* que l'on re-

trouve sous la plume contemporaine des frères Sergent, de l'Institut Pasteur d'Algérie qui, avec d'autres collaborateurs, dont le d^r Marcel Léger, ont accompli des missions antipaludiques, en Corse, tout à fait remarquables.

Le premier directeur de l'établissement était un officier énergique et intelligent, mais originaire du nord de la France. Complètement ignorant des choses du pays et, malgré les conseils des insulaires, il voulut obliger les détenus à travailler avant le lever du soleil et le soir, après son coucher, quand l'air devenait plus frais. L'expérience fut désastreuse, comme il fallait s'y attendre, car on sait que les anophèles piquent surtout à la tombée de la nuit. Pendant deux ans de ce régime, les statistiques entraînèrent une impressionnante mortalité de 65 %. Devant ce désastre, la suppression de la colonie aurait été décidée, si le Directeur ne s'était avisé lui-même de succomber au paludisme.

Son successeur, avec sagesse, laissa toute liberté aux médecins pour changer le régime des heures de travail, et pendant les plus mauvais mois de l'année, on fit transporter sur les hauteurs les travailleurs du pénitencier. Grâce à ces mesures préventives, le taux de la mortalité tomba peu de temps après à 3,5 %.

Et le docteur Bennett, après avoir signalé d'autres exemples de cette « résistance opiniâtre et insensée opposée aux doctrines de la médecine pratique, fondées sur l'expérience », conclut avec mélancolie que : « dans tous les pays, l'ignorance des lois sanitaires, la routine et l'opiniâtreté des gens au pouvoir font des victimes de ce genre. A cela, il n'y a qu'un remède, c'est de faire apprendre aux enfants, au collège, les lois de l'hygiène, celles qui régissent la santé et la vie des hommes sains ».

La Situation économique de la Corse ^(a)

Depuis la guerre, il a été question, à maintes reprises, de la mise en valeur des colonies françaises et déjà des progrès sérieux ont été réalisés dans cet ordre d'idées. Mais il y a, dans ce territoire français même, des régions qui appelleraient le même effort d'organisation et de développement. L'Ile de Corse est dans ce cas, et un double intérêt s'attache à ce que ses possibilités d'expansion économique soient sérieusement mises à l'étude. Intérêt matériel d'abord : il y a en Corse des sources de richesses qui pourraient être utilement exploitées ; intérêt politique ensuite : nul n'ignore quelles ont été à certains moments les revendications italiennes sur ce pays. Ç'a été en même temps un lieu commun en Corse de se plaindre de l'indifférence de la France continentale. Si aujourd'hui une certaine détente s'est produite des deux côtés, il n'en faudrait pas conclure que tout est pour le mieux dans le plus varié des départements français. La Corse n'est rattachée à la France que depuis un siècle et demi, la propagande italienne y demeure ténue et subtile. Si le sens national reste en Corse particulièrement énergique, c'est à la condition pourtant que sa population participe progressivement aux bienfaits de la civilisation.

LE SOL ET LE CLIMAT

La vision que le voyageur rapporte de la Corse est

(a) Le Bulletin quotidien de la Chambre à la date du 26 octobre contient, en supplément, cette étude économique sur la Corse. Elle nous a paru intéressante, au point que violant la règle adoptée ici de ne publier que des articles inédits, nous l'insérons dans la Revue pour que nos lecteurs puissent la lire attentivement. Elle en vaut la peine. Les remarques en bas de la page émanent toutes de la direction.

celle d'une région de montagnes tourmentées, d'entassements granitiques peu propres à un développement des exploitations agricoles, où la population est rare et restée généralement très rude, les villes et les villages pauvres et clairsemés, les moyens de communication difficiles. Les habitants se plaignent en outre du climat, pourtant assez régulier, mais où l'absence de pluies, qui sévit parfois pendant plusieurs mois, entraîne une sécheresse qui gêne toutes les cultures.

Certes, ces plaintes sont fondées, pour une bonne part. Néanmoins, s'il existe des parties de l'île où la roche nue sur des kilomètres carrés de surface, comme dans le Niolu et la région des hautes montagnes, se révèle impropre à la culture, il y a aussi des vallées larges, creusées par des rivières torrentielles, des collines bien exposées, des criques bien abritées où des plantations très variées restent possibles. En outre toute la côte orientale de Bastia à Portu Vecchiu est une large plaine unie qu'il suffit d'assécher (1) pour la livrer à une exploitation fructueuse.

Quant à la dénudation des sommets et des plateaux, il ne faut pas oublier qu'elle est, dans la plus grande partie de l'été, l'œuvre des incendies qui ont dévasté les anciennes forêts. Or, ces incendies se multiplient avec le développement des transports, l'insouciance et parfois aussi, dit-on, la malveillance de certains éléments de la population, et surtout l'impossibilité de les combattre, quand ils se produisent, vu la dissémination des habitations, le manque d'organisation défensive et l'absence de moyens de lutte. Le feu a détruit cette année toute la région boisée au pied du col de Bavella, sans qu'il ait été possible d'arrêter le fléau, et transformé ainsi en un

(1) Assécher laisserait croire, qu'elle est entièrement marécageuse, ce qui n'est pas le cas ; d'ailleurs en bien des endroits l'exploitation est déjà réalisée.

désert calciné et noirci un des plus beaux sites du sud de l'île. Après l'incendie les pluies torrentielles arrachent la terre végétale que rien ne retient, la roche apparaît, et la région est définitivement perdue. Dans certains cas, quand toute vie végétale n'a pas été entièrement détruite, les pins parviennent à repousser et à reconstituer en quelques années une forêt. Le plus souvent le maquis seul s'empare des régions dévastées.

Sauf dans certaines parties, la Corse n'est pas privée d'eau, mais le régime des eaux n'est à peu près pas aménagé. Toutes les rivières gardent une allure torrentielle. Rares sont les régions où des essais d'irrigation ont été tentés. Tout au plus, dans les villages de la montagne, les paysans s'entendent-ils pour diriger à tour de rôle vers leurs jardins et leurs vergers le débit de ruisseaux d'autant plus minces que la sécheresse dure depuis plus longtemps. Il y a là un régime extrêmement ancien, qui ne fonctionne d'ailleurs pas sans difficultés. D'ailleurs, de nombreux vestiges témoignent que des régions entières, autrefois cultivées en jardins ou en céréales, ont été abandonnées : bandes de terre étagées avec des murs de soutènement, lignes de pierres marquant le partage des propriétés, débris des travaux d'irrigation, le tout aujourd'hui livré au maquis.

Le gros problème est celui de l'assèchement de la côte orientale (2), où sévit encore le paludisme, produit des marécages et des lagunes stagnantes. La population de la côte orientale est encore obligée en grande partie d'aller « estiver » dans la montagne. Cependant la région se prête admirablement à la culture. Il y existe des plantations de vignes, de céréales, des jardins et des pâtu-

(2) L'adduction d'eau potable, dont les travaux sont presque terminés, a fait reculer cette maladie endémique, au point que Portu-vecchiu n'est plus évacué pendant l'été. Le progrès est manifeste, de l'avis de tous les médecins.

rages. Mais le maquis occupe la plus grande partie des terres arables.

Ainsi la lutte contre les incendies d'une part, contre le paludisme d'autre part, doit être la première préoccupation des pouvoirs publics. Si les incendies continuent de sévir, c'est l'île tout entière qui est menacée d'être transformée en un rocher aride. Si le paludisme continue d'interdire l'exploitation en grand de la côte orientale, ce sont les projets de développements économiques, comme nous le montrerons plus loin, qui seront compromis.

LA POPULATION

D'autres obstacles résident dans la situation démographique du pays et aussi dans l'état d'esprit de la population. Il y a là tout un ensemble de facteurs psychologiques qu'il faut bien analyser. La population corse diminue, comme dans toutes les régions montagneuses, parce que la vie est rude dans le pays; les éléments jeunes, depuis longtemps, sont habitués à aller chercher soit des situations de fonctionnaires dans la France continentale ou coloniale, soit des situations commerciales à l'étranger. Pendant la guerre, tous les jeunes Corses ont été appelés à franchir l'eau. Dès lors le mouvement d'émigration s'est accéléré. En outre, il y a dans la population une longue habitude de respect pour la culture intellectuelle. Il y a peu de familles corses, où l'on ne tienne à honneur de permettre à l'un des membres de conquérir des titres universitaires; les anciens soldats, de leur côté, entrent volontiers dans la gendarmerie, l'administration pénitentiaire, l'administration coloniale, les douanes ou la police, quand ils ne restent pas tout simplement dans l'armée. Le Corse d'ailleurs ne s'expatrie pas sans esprit de retour. Tout au contraire, son vœu le plus cher est de revenir au pays natal et d'y reprendre, après aisance acquise, la vie fruste de ses ancêtres. La conséquence

est que la population donne pour une bonne part l'impression d'un peuple de vieillards retraités par l'Etat.

Il faut ajouter à cela que les circonstances de guerre et d'après-guerre ont multiplié le nombre de pensionnés de toute nature : anciens combattants, ascendants et descendants d'anciens combattants, anciens militaires, et anciens coloniaux jouissant d'une retraite complète ou proportionnelle, pensionnés au titre des lois sociales, etc. Les facilités administratives, les interventions politiques, dans un pays où la politique est reine, ont fait le reste : dans une famille corse, il est rare qu'un des membres ne passe pas périodiquement à la caisse du percepteur avec un titre de créance parfaitement régulier.

Ces libéralités publiques n'ont pas été d'ailleurs sans d'heureux effets. Le Corse, sobre et sans besoins, a utilisé ses revenus en acquisition de terres et surtout en constructions. Les conditions du logement, qui laissaient terriblement à désirer et favorisaient de façon redoutable le développement de la tuberculose et de la mortalité infantile, tendent à s'améliorer. Il n'est guère de village où le nombre des maisons nouvelles ne s'augmente, où les maisons anciennes ne soient agrandies, aménagées, crépies. Malheureusement, on construit le plus souvent selon les anciennes traditions, qui ne connaissent guère le confort ou même la simple hygiène. En outre, l'habitant ne se préoccupe guère de l'installation intérieure de sa demeure et pas davantage de son entretien. Le granite et le chêne dont on se sert paraissent défier toute détériorisation. Il s'ensuit que les constructions, même récentes, mais mal entretenues, souffrent assez vite des intempéries.

Pourtant, même à cet égard, un changement se produit dans les mœurs du fait du retour au village de nombreux Corses ayant vécu de la vie continentale. On peut prévoir que les besoins de bien-être s'accroîtront assez rapide-

ment. Il y a un problème extrêmement important par ses répercussions sur le développement du tourisme. Car il est difficile d'attirer le touriste étranger dans un pays où demeurent encore excessifs la malpropreté (3) et l'inconfort.

A l'action des diverses lois sur les pensions s'ajoute l'action des lois sociales. Le nombre de bénéficiaires des lois d'assistance dépasse en Corse celui de la plupart des départements français. D'abord parce que la population est effectivement pauvre, ensuite parce que les contingences de la politique, tant municipale que nationale, ont pour effet l'admission du plus grand nombre possible d'électeurs au bénéfice de cette législation. Ajoutons à cela l'impossibilité d'un contrôle sérieux, dans un pays où les médecins eux-mêmes sont d'origine corse, et où la plupart ont des situations ou des ambitions politiques. Le budget de l'assistance publique en Corse est proportionnellement un des plus lourds.

Cependant la population, avons-nous dit, ne cesse de diminuer. La natalité est encore assez élevée, mais la mortalité infantile, la tuberculose, le manque général d'hygiène, le petit nombre des médecins ruraux, la difficulté des soins réguliers dans un pays de communications difficiles, la déciment. L'expatriation fait le reste. Cette diminution serait encore plus considérable, si, d'une part, ne se produisaient ces retours, au pays des fonctionnaires retraités — consommateurs, mais non producteurs pour la plupart — et surtout s'il ne se maintenait un certain courant d'immigration italienne, principalement Lucquois et Sardes, appelés par les travaux de terrassement et de construction, les travaux agricoles, et actuellement les

(3) Elle n'est pas réservée au pays corse, qui à ce point de vue ne tient pas la première place. Que de régions continentales sont plus malpropres que la Corse !

travaux de fortifications militaires (4). Car c'est un fait étonnant que notre pays ne trouve pas le moyen d'occuper à ces travaux quelques milliers de ses chômeurs et qu'il soit fait appel pour les effectuer principalement à la main d'œuvre étrangère.

Notons encore, à ce propos, un trait caractéristique du tempérament corse : la race très fière, très attachée à ses traditions, par ailleurs sans besoins et s'accommodant du genre de vie le plus rudimentaire, n'est pas éloignée de considérer le travail comme une déchéance (5). Le Corse ne travaille que lorsqu'il s'est expatrié, et encore ne consent-il volontiers qu'aux travaux qu'exigent, soit les professions libérales ou semi-libérales, soit la détention d'une parcelle d'autorité. Dans l'ensemble, le Corse a gardé, si l'on peut dire, les habitudes de vie essentiellement oisives des anciens clans méditerranéens. Dans les villages, les propriétaires donnent le plus souvent leurs biens en métayage à des travailleurs pauvres, pour la plupart Lucquois et Sardes, qui les cultivent et reçoivent la moitié de la récolte. Le propriétaire se contente d'obtenir ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille. Libéré de tout autre souci matériel que celui d'inspecter ses biens, il s'adonne dès lors tout entier aux palabres politiques. D'autre part, le genre de vie n'exige pas des transactions commerciales très développées, et le négoce de détail est, dans les villages, pour une part aux mains d'immigrés qui s'enrichissent par son moyen. La difficulté des communications, l'inorganisation des transports

(4) Peu de villages actuellement n'ont pas un ou deux maçons italiens.

(5) L'auteur anonyme de cette étude, si bien informée par ailleurs, croit encore que les Corses n'aiment pas le travail manuel. C'est là une erreur d'observation superficielle que beaucoup de touristes ont faite, mais qu'un séjour prolongé dans le pays corrige. Le paysan travaille et demande à la terre ce qui lui est nécessaire, estimant inutile un superflu qu'il ne pourrait ni exporter, ni vendre.

terrestres, rendent les exportations à peu près impossibles (6) et donnent au Corse tous les prétextes pour ne pas chercher à étendre son activité. Ainsi l'état d'esprit de la population sera un des plus gros obstacles à vaincre, si l'on veut intensifier la production : certains redoutent, par exemple, le développement du tourisme, qui exigerait des habitants, pour nourrir les étrangers, un effort plus grand que celui qui est juste nécessaire pour satisfaire à leurs propres besoins. Conception aristocratique, presque renouvelée de l'antique, de la vie du citoyen libre, mais qui contraste singulièrement avec les tendances modernes.

LA VIE POLITIQUE

Il faut dire un mot de la vie politique, dont le tableau achèvera de caractériser les conditions générales d'existence du pays. Elle est extrêmement intense, et les luttes des partis sont assez fréquemment allées, dans le passé, jusqu'aux effusions sanglantes. La plupart des vendettas de jadis, quand elles n'avaient pas pour origine des affaires de mœurs, se rapportaient à des rivalités politiques. Aujourd'hui, ces luttes se sont quelque peu atténuées. Toutefois la vie politique en Corse garde encore ses traits spéciaux. Ce n'est pas une lutte de partis affichant leurs doctrines et leurs programmes, mais une lutte de clans menés par des chefs.

Les forces en présence représentent moins des partis que des clientèles. On n'est pas socialiste, communiste, démocrate ou libéral, mais de l'obédience de tel ou tel personnage politique, par le moyen de qui s'obtiennent les places, les pensions, les recommandations, les avan-

(6) L'impossibilité de l'exportation tient peut-être à l'insuffisance des voies de communication, mais surtout à l'élévation des tarifs qui rendent le transport coûteux et la marchandise invendable.

tages de toute espèce. Le Corse se fait d'ailleurs un point d'honneur de rester fidèle à son « parti ». Au reste, entre les masses d'électeurs attachés à leur parti et opposés, se rencontrent des catégories flottantes, sur lesquelles les arguments intéressés ne sont pas sans prise. Dans l'ensemble, il est même plus exact de dire que non seulement on ne vote pas pour un programme, même pas pour un homme, mais contre quelqu'un et pour empêcher le parti adverse de s'emparer du pouvoir. Ainsi ont dû vivre les anciennes petites cités de l'antiquité.

Dans ces conditions, on conçoit que la défense des intérêts généraux soit assez médiocrement assurée. Les chefs de parti se préoccupent principalement de monnayer leur influence en avantages concrets distribués à leur clientèle. Il a fallu la guerre et le renouvellement de la flotte commerciale française pour que la Corse fût dotée de moyens convenables de communications maritimes avec le continent. Il a fallu l'apparition des dangers extérieurs pour qu'on songeât au développement et à la réfection de son système routier (7). Tel est le cadre et tel est le peuple. Essayons de voir maintenant dans quelle situation économique se trouve le pays, et quelles améliorations peuvent lui être apportées.

(Suite et fin au prochain numéro).



(7) L'auteur a tort de croire que le gouvernement y aurait songé bénévolement, si les parlementaires n'étaient pas intervenus énergiquement, en se souciant de l'intérêt général.

BIBLIOGRAPHIE

La Sposata, roman corse, par Sébastien Dalzeto. — Nous lisons dans un grand quotidien que « la fille d'un cabaretier fait transporter, pierre par pierre, le manoir, où Diane de Poitiers recevait Henri II, sur les bords du Mississipi ».

Cet événement est sensationnel, mais il y a mieux encore : un riche Américain, narre Sébastien Dalzeto dans un humoristique roman (1), connaissant la légende de la Sposata, avait conçu le projet de déraser cette montagne et de la transporter à New-York, où elle voisinerait avec la statue de la Liberté éclairant le monde, Et Smith Head, persuadé que si la Foi transporte les montagnes, se dit que la fortune peut plus aisément encore les déraser et leur offrir un long voyage.

Smith Head avait, d'ailleurs, pris toutes ses dispositions en conséquence. La **Sposata** déracinée, il aurait fait tracer une large route lui permettant de la faire transporter jusqu'à la mer. Mais l'auteur ne nous indique pas les dimensions du navire qui aurait eu l'insigne honneur de la conduire en Amérique. Nous pensons que l'Américain se proposait d'acheter dans ce but un des minuscules flots de la mer Tyrrhénienne et l'aurait muni d'une puissante machine à vapeur, d'un gouvernail et d'une hélice. Donnez-moi un point d'appui et un levier, déclarait Archimède, et je soulèverai le monde. Les points d'appui ne manquaient pas à Smith-Head et, par les temps qui courent, le levier argent est plus puissant que celui que réclamait le célèbre géomètre de Syracuse.

Mais avant de mettre à exécution son projet, notre Américain avait voulu voir de près la **Sposata**. Il vint donc à Vicu, suivi d'une charmante dactylo, d'un soi-disant Anglais et de quelques domestiques.

La vue de la montagne convoitée le satisfait pleinement.

Il commença aussitôt ses démarches. Le gouvernement et le préfet, naturellement, donnèrent à sa demande un avis favorable, et sans hésitation le conseil municipal vota la cession de la montagne.

Smith-Head, fier du succès qu'il venait de remporter, rayonnait de joie. Il allait agir de suite. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

U sgiò Rinucciu, unique héritier des seigneurs de Cinarca et grand propriétaire terrien, n'entendait pas qu'on privât son coquet village d'une statue de pierre dont il était follement épris. Il pensait la défendre contre toutes les tentatives de rapt.

Rinucciu n'était plus jeune. Depuis quatre ans il avait doublé le cap de la soixantaine, mais c'était encore un solide gaillard. La vie avait été très dure pour lui. Il avait perdu une femme adorée, et sur les six fils qu'elle lui avait donnés,

(1) In-12, 218 pages, 12 fr. Edition Notre Maquis, 8, rue Davout, XX°.

trois seuls étaient encore en vie ; mais ces derniers lui causaient beaucoup de chagrin, car il présentait qu'ils se détacheraient peu à peu de leur île natale et que les terres que lui avaient léguées ses illustres ancêtres seraient, à sa mort, laissées en friche. L'aîné était chef de bataillon, un autre sous-préfet, quant au troisième il vivait sur le continent, à la recherche d'une situation difficile à trouver par ces temps de chômage.

Cependant il n'avait pas perdu tout espoir. Il tenterait de marier son fils, Giudice, avec une toute jeune fille du village, d'une grande beauté. Il invita donc le jeune homme à venir le voir. En fils respectueux, Giudice répondit à son appel. Il vint à Vicu, mais il refusa catégoriquement d'épouser **Fiordalisa** car, chemin faisant, il avait rencontré la secrétaire de l'Américain et avait reçu le coup de foudre.

Alors Rinuccio, malgré son âge, prit l'héroïque résolution d'épouser, lui, celle qui pouvait être sa petite-fille. Confiant dans une déclaration du médecin de Napoléon, il était persuadé qu'en convolant en secondes noces avec un jeune tondron, il pourrait avoir une nombreuse progéniture ; et cette fois les enfants que lui donnerait **Fiordalisa**, il les riverait à la terre de ses pères. Il se remaria donc, et son épouse ne tarda pas à être, à sa grande joie, dans une position intéressante.

Entre temps, Rinuccio ne cessait de lutter avec la dernière énergie contre son adversaire d'Amérique. Par des démarches répétées, il avait fini par circonvenir le conseil municipal, qui était revenu sur sa première décision, et le nouveau conseil, qui avait élu maire son beau-père, s'était refusé énergiquement à céder **la Sposata**.

Or, l'Américain avait été, malgré la décision des deux conseils, autorisé officiellement à prendre livraison de la montagne.

Alors, Rinuccio entra dans une violente colère, jurant que tant qu'il serait vivant, aucun étranger ne pourrait se livrer à un tel sacrilège. Il fit donc son testament et attendit avec impatience l'heure qui lui permettrait de se mesurer avec Smith Head. La rencontre eut lieu une nuit sur la **Sposata**, brillamment éclairée par la lune. Rinuccio, que son beau-père avait suivi, mit une dernière fois en demeure l'étranger d'avoir à renoncer à son projet ; mais celui-ci resta intraitable. Alors, il se précipita sur lui et les deux adversaires s'étreignirent dans un combat farouche et sans merci ; soudain l'Américain perdit pied. Il allait être précipité dans le vide, lorsque Rinuccio le saisit par le bas de son pantalon et le maintint au-dessus d'un précipice, s'agrippant lui-même au roc, tandis que son beau-père le retenait par sa veste.

De cette dispute, qui aurait pu être tragique pour les héros du roman, l'auteur, habilement et en psychologue averti, a tiré son dénouement. Il est conforme au caractère des deux races en présence et de nature à satisfaire tous les lecteurs que nous lui souhaitons nombreux.

Le roman de Sébastien Dalzeto est un des meilleurs de

l'auteur ; il est plein de vie, d'humour et d'une lecture agréable. Le style en est sobre, précis et d'une grande clarté.

A l'ombre de la **Sposata**, il a, avec talent, traité les diverses questions qui intéressent l'île qui l'a vu naître, qu'il aime passionnément et dont il connaît tous les coins et recoins.

Mais le principal personnage de cette belle œuvre, le fier **Rinucciu**, est un homme terrible. Les reproches qu'il adresse à ses fils ne sont pas fondés car s'ils ne vivent pas en Corse, lui seul en est responsable : il leur a fait donner une instruction leur permettant d'être fonctionnaires. S'il avait voulu les river au sol de la petite patrie, il devait leur faire apprendre le noble métier de cultivateur. Il a, de plus, lorsqu'il était de fort méchante humeur, prononcé des paroles que la grande majorité de ses compatriotes n'approuvent pas. Mais soyons néanmoins reconnaissants au descendant des Cirnaca d'avoir, en termes catégoriques, poussé un cri d'alarme, en constatant que la Corse ne cesse de se dépeupler. D'une lutte héroï-comique, il sort vainqueur et, grâce à ses efforts, la **Sposata** restera longtemps encore à Vicu, symbolisant là-bas le châtiement que le ciel infligea à une fille sans cœur que sa mère a maudite.

J. CARABIN.

La Corse, île de beauté. — Tel est le titre du guide que l'Essitac d'Ajaccio vient de publier. Jamais la Corse n'avait eu, au service de la propagande, brochure aussi luxueuse. Sur quarante pages du format 32x24, figurent 160 belles photographies ou phototypies. La couverture est une reproduction en couleurs d'une composition du maître Corbellini : Ajaccio et son golfe. Il est impossible ici de détailler tous les renseignements d'ordre pratique et scientifique que renferme ce guide. On y trouve entre autres l'horaire des bateaux, des chemins de fer, des avions, un dictionnaire des communes avec leurs distances kilométriques et leurs curiosités, l'adresse des principaux hôtels et des négociants, etc. La brochure fait honneur à ceux qui l'ont conçue et réalisée, c'est-à-dire au comte Peraldi, président de l'Essitac, à l'ingénieur Vesperini, vice-président, au photographe Tomasi, dont les clichés sont à la fois bien choisis et bien tirés. Qu'il nous soit permis cependant, en vue d'un prochain tirage, de faire deux légères critiques qui n'atténueront en rien le grand mérite de cet album. Pourquoi avoir choisi un format aussi incommode pour les touristes, auxquels il est destiné, et pourquoi s'obstiner à représenter le relief de la Corse, comme une épine dorsale continue, perpétuant ainsi cette erreur des anciens manuels ?

Un miracle de Sainte-Dévote. — L'abbé Baudoin, vicaire de Sainte-Dévote de Monaco, dont nos lecteurs auront certainement lu les deux derniers articles des n^{os} 81 et 82, raconte, dans les **Annales du comté de Nice** de juillet 1933, le miracle que la Sainte accomplit en 1744, lors de l'expédition française organisée contre l'Angleterre en faveur du prétendant Stuart. Dans l'armée rassemblée à Dunkerque, figuraient les contingents monégasques, sous les ordres de leur prince Honoré III. Alors que la flotte expéditionnaire allait prendre le large, une

violente tempête éclata, qui jeta à la côte une vingtaine de navires-transport ; le reste de l'escadre n'évita le même sort que grâce à l'aumônier Lanciarez, curé de Saint-Nicolas de Monaco, qui se mit à bénir la mer avec une relique de Sainte-Dévote. La tempête diminua aussitôt d'intensité, les flots se calmèrent et le souverain de Monaco avec ses 18 compagnies purent débarquer sans encombre. Ils devaient leur salut à la patronne de leur cité.

Les sanctuaires de la Corse. — Le **Grand Illustré catholique** d'août 1932 a consacré un article illustré au vénéré sanctuaire de Notre-Dame de Loreto en Casinca, qui connut une vogue inouïe au XVI^e siècle et dont Filippini, dans son **Histoire de la Corse**, a écrit qu'il était visité par des dizaines de milliers de pèlerins venus de France et d'Italie. En avril 1933 (1), un autre article a été réservé à Notre-Dame de la Miséricorde à Ajaccio, dont le culte fut importé de Savone et d'abord abrité dans l'église des Jésuites, dédiée à Saint-Ignace et plus tard à Saint Erasme. C'est elle qui protégea Ajaccio de la peste en 1656. En reconnaissance, la communauté ajaccienne décida de célébrer, le 18 mars, la fête de la Miséricorde et elle tint parole depuis cette époque. En mars 1739, la ville était sur le point d'être prise par les Corses, révoltés contre Gênes, quand elle fut délivrée par l'intervention des troupes françaises. Les Ajacciens attribuèrent leur salut à la Vierge et lui firent construire une chapelle dans la cathédrale ; elle fut terminée en 1752 et coûta 8000 *lire*. On peut toujours l'y voir.

L'auteur de ces deux articles a voulu garder l'anonymat en signant, **Eques auratus**, (expression qui désigne un chevalier constantinien).

Revue de la Presse

Le cadastre de la Corse depuis Louis-Philippe. — C'est le titre d'une étude rapide sur la confection du cadastre dont nous nous servons encore. Ordonné en 1845, sous le règne de Louis-Philippe lors de l'administration de ce Jourdan du Var, que sa longivité préfectorale dans l'île a rendu célèbre, ce cadastre ne fut terminé qu'en 1888. Il avait entraîné la création de quelques communes, telles que Coti-Chiavari, Serriera, Osani, Partinellu, Bastelicaccia, Serra di Ferru, Caldanellu, Monaccia, Sotta. Le travail avait demandé 43 ans. Le planterrier de Louis XV avait été terminé en 27 ans. Combien de temps durera la révision cadastrale actuelle ? (**Petit-Bastiais** du 3 septembre).

(1) Sur la page de garde de ce numéro figure une reproduction de l'église Saint-Jean de Carbini, qui est classée comme monument historique.

Le classement des monuments historiques. — A propos du classement de certains immeubles de Calvi, le rédacteur du **Petit-Bastiais** (8 septembre), laisse échapper ce regret : que de monuments susceptibles d'être classés ne le sont pas encore ! » Certes oui, mais, comme le disait quelqu'un, ils sont trop ! Sur cette terre éminemment historique, que de constructions rappellent un passé qui nous est cher, ou présentent un intérêt architectural ! Ainsi le palais de Corte, pour lequel nous avons fait une proposition de classement et qui fut le siège du gouvernement de notre République insulaire, ainsi que la demeure de son président, Pascal Paoli. L'Etat hésite dans les circonstances actuelles à prendre sous sa protection des immeubles en partie détruits. Son intervention aurait du moins l'avantage de préserver les ruines d'une totale disparition. En tout cas, nous lui demandons d'interdire la mutilation ou la destruction des monuments préhistoriques, témoins d'une civilisation millénaire et certificats d'origine de notre race. Nous lui en fournissons, s'il le désire, une liste rajournée.

La cartographie insulaire. — Article intéressant du 1^{er} septembre sur la richesse du dépôt des cartes anciennes de la Corse à la Bibliothèque Nationale, qui en possède des centaines.

Le service cartographique de l'armée, l'Ecole Polytechnique, le Ministère de la marine en ont également beaucoup. Les particuliers eux-mêmes en ont constitué de jolies collections ; celle du docteur Mattei, qui est à la Bibliothèque de Bastia, celle du prince Roland Bonaparte, qui est à la Société de géographie en sont des exemples. En Italie on signale particulièrement le dépôt de trente et une cartes anciennes au Castello Sforzesco de Milan.

Les Bonaparte avant Napoléon. — Le rédacteur en chef du **Petit-Bastiais** a entrepris l'histoire des origines de la famille Bonaparte depuis l'arrivée à Ajaccio de Francesco Bonaparte, soldat et garde dans la colonie génoise d'Ajaccio qui venait d'être fondée (1492) au capo di Bolle. Les articles des 15, 18 et 19 septembre sont consacrés aux sources, d'ailleurs très incomplètes. Les n^{os} des 5 et 9 octobre s'occupent de l'arrivée de Francesco et de ses descendants immédiats, Gabriele et Antonia. Celui du 13 reproduit la biographie de ce Francesco de Sarzana, dit le More, fondateur de la famille à Ajaccio. Le n^o du 15 raconte le duel Bonaparte-Ornano et les terribles représailles effectuées par le caporal Luca Bonaparte sur Giovan Antonio Ornano, le meurtrier de Sampiero. Luca, soldat génois, voulait se venger du Corse qui l'avait souffleté en pleine rue ; par une nuit sombre, il assassina son ennemi et cloua sur la porte de la maison Ornano, avec son poignard, la main coupable. La troisième génération est représentée par Jérôme et Augustin, fils de Gabriel (article des 23-24 octobre). C'est l'époque où les Corses viennent cohabiter avec les Génois à Ajaccio, qui devient une cité de 2.000 âmes. Jérôme remplit les fonctions de procureur, de notaire, d'ancien, et grâce

à ces titres, il gagne de l'argent, devient bon propriétaire, se marie de manière à arrondir fortement son domaine foncier, et mérite d'être qualifié de **nobilis et magnificus vir**. Son frère Augustin est un homme d'affaires, entrepreneur de travaux publics, de sorte qu'il s'enrichit aussi, devient père du commun, ou, comme nous dirions, conseiller municipal et il se charge de construire les tours de Capitellu et de Serra di Ferru. (Ces articles ont été rédigés en partie à l'aide du livre de Colonna de Cesari Rocca : **Le nid de l'aigle**).

Napoléon et les Juifs. — Un article du **Petit-Bastiais** (24 septembre), analyse l'étude de M. Anchel, archiviste aux Archives nationales, sur les rapports de l'Empereur avec les communautés juives de France. Le nombre des Israélites était, à ce moment, de 40.000 environ, fixés dans quelques localités désignées. Les trois quarts résidaient en Alsace où ils étaient mal vus. La Constituante leur avait accordé l'émancipation, la qualité de citoyens et l'égalité avec les catholiques, mais l'opinion publique leur était restée hostile, car ils vivaient isolés « et ne communiquaient que très rarement avec les autres citoyens » ; aussi la Terreur les persécuta comme les autres chrétiens. Sous le Directoire, de nombreux Juifs purent devenir fonctionnaires. Napoléon leur conserva la liberté et l'égalité ; il leur promit protection et libération à l'étranger. Tous les hommes sont frères, disait-il au rabbin de Dusseldorf. En revanche, il les surveilla étroitement, car il voulait absolument enrayer l'usure dans ses états « et les Juifs en étaient fortement accusés ». Cela explique la loi du 3 septembre 1807 et le décret du 17 mars 1808 qui soumettaient les Israélites à des conditions particulières, mais avec une application très libérale de cette législation. Le préfet de la Meurthe ne disait-il pas : « les catholiques ne sont pas moins usuriers que les Juifs ».

Les pièves de Corse depuis l'annexion. — Le **Petit-Bastiais** a entrepris la publication d'une série d'articles sur l'état de nos cantons après 1789, d'après les indications du plan terrier de 1771 à 1793 et sur les changements qui s'y étaient produits en 1828, date de l'ordonnance royale par laquelle le préfet Lantivy modifiait les anciens noms de nos pièves. Cette étude historique offre l'intérêt de montrer l'évolution accomplie par nos petits pays depuis 150 ans. Le premier article est du 24 septembre. Le n° du 25 septembre étudie la piève du Capu Biancu ou Roglianu ; le n° du 1^{er} octobre celle de Seneca ou Luri ; celui du 4, la piève de Santa Giulia ou Nonza ; le 6, Sagru ou Pietrabugna ; le 8, Bastia ; le 11, la Marana (Biguglia) ; le 12, Bevincu ou Muratu ; les 19 et 23, Tuda ou Oietta ; le 26, Saint-Florent.

Le goût de l'instruction en Corse. — En 1833, le nombre des élèves, dans les différentes écoles de l'île, était presque le même que de nos jours, pour une population de 200.000 âmes. Il y avait 410 élèves dans l'enseignement secondaire (aujourd'hui 2500 environ), et 1225 dans les écoles publiques. 172 com-

maunes avaient 202 instituteurs, mais 192 en étaient privées. Les écoles congréganistes donnaient l'instruction à 1150 enfants. Deux écoles de dames religieuses assuraient l'enseignement féminin avec 330 élèves. Malgré cela, sur 1794 jeunes conscrits, si 946 savaient lire et écrire, 42 savaient uniquement lire, et 785 étaient complètement illettrés. Au cours de cette même année, la loi Guizot allait être votée, l'enseignement primaire, sérieusement organisé, et la Corse ne devait pas être la dernière à en profiter (**Petit-Bastiais** du 28 septembre).

L'état social et économique en 1833. — Le même journal (3 et 3 octobre), compare la situation de l'île en 1833 et en 1933. Au point de vue social, il constate l'énorme criminalité enregistrée il y a cent ans ; nous en sommes bien loin aujourd'hui. La population ne s'élevait qu'à 195.407 habitants ; elle est de 297.235. Le chiffre des mariages était de 1989, celui des naissances de 7123, celui des décès de 4434 ; de nos jours ces chiffres sont de 1302, 3765, 3404. La diminution de la mortalité affirme les progrès de l'hygiène. Au point de vue économique, on note une production abondante de blé, 413.424 hectolitres, dont les deux tiers pouvaient être exportés ; 8800 hectolitres de seigle, 62.856 d'orge, 7818 de maïs, 21.524 de légumes secs, 53.441 de pommes de terre, 28.794 de châtaignes. Enfin 296.000 hectares étaient en culture. Le chiffre des exportations atteignait un million et demi de francs, celui des importations, 2.800.000. Tout esprit non prévenu devra reconnaître le progrès accompli au cours d'un siècle et la tendance marquée des Corses à s'adapter aux nouvelles conditions économiques.

Le siège de Bastia en 1731. — L'édition corse de **Marseille-matin** du 24 octobre rapporte, d'après un manuscrit de l'époque, les péripéties du siège de Bastia, en 1731, par les Corses révoltés contre Gênes et l'intervention, en faveur de celle-ci, du général allemand Wachtendonk avec plusieurs milliers d'hommes de troupes régulières. Ce récit n'apporte rien de nouveau à notre connaissance des faits, tels que nous les a contés l'abbé Rostini dans ses mémoires.

Histoire de Calvi. — En trois articles, le **Petit-Marseillais** du début de novembre, résume l'histoire de cette agréable petite ville » dont la vue, a dit un auteur récent (1), quand le bateau approche le matin de son golfe, laisse un souvenir impressionnant ». Le collaborateur du journal étudie sa population et son commerce et insiste sur les sièges glorieux qu'elle soutint en 1553 devant les Français du maréchal de Thermes et en 1794 devant les Anglais de Nelson.

(1) Erna, jeune fille de Berlin, par Menalkas ; éditions cosmopotites de Pavis.

NOUVELLES

en quelques lignes

Dépenses et recettes de la Corse. — Le Trésorier payeur général de la Corse communique les résultats de l'exercice 1932. Il a encaissé : 18.882.000 pour les contributions directes et taxes assimilées ; 4.837.000 pour les impôts sur le revenu et les cédulés ; 7.394.000 pour l'impôt sur les bénéfices de guerre. L'enregistrement a produit, 8.220.672 francs ; les douanes, 8.819.353 frs ; les contributions indirectes, 1.913.461 francs.

La Corse a donc payé à l'Etat, au total, en y comprenant quelques taxes accessoires, 50 à 51 millions de francs.

Au 31 décembre 1932, il restait encore à percevoir près d'un quart de ce montant. Malgré la crise économique et malgré l'augmentation de l'impôt, il y a une évidente amélioration dans le recouvrement.

Les dépenses du Trésor, en Corse, ont été en revanche de 138.890.000 francs. Il a fallu demander à la Banque de France, pour insuffisance de recettes, une avance de 77.326.000 francs.

Les comptables ont perçu pour le compte du département, 44.418.000 francs, somme supérieure à celle qui est revenue à l'Etat.

Etat économique du département d'après l'enregistrement. — La Direction de l'Enregistrement, du domaine et du timbre, a fait à ce sujet d'intéressantes réflexions dont voici les principales.

« Les recettes pour l'année 1932 ont été de 12.775.000, en légère diminution sur les années précédentes. C'est que de 1920 à 1930, il y eut engouement général pour les opérations immobilières. Le numéraire, qui abonda même chez les plus humbles, fut affecté pour la plus grande part aux acquisitions de maisons d'habitation dans les villes, de sites à bâtir, de terrains de culture dans les campagnes. Dans les agglomérations urbaines, la construction du logement s'est développée d'une façon imposante et dans les communes rurales de nombreuses maisons ont été édifiées, les anciennes réparées, étendues, embellies. Bref les affaires immobilières ont connu une extension sans précédent.

« D'ailleurs la situation actuelle de l'industrie et du commerce n'encourage pas les capitaux, qui sont importants, à se diriger de ce côté. Ils se réservent. La Corse subit elle aussi la crise économique, mais à un moindre degré que les autres départements. Sa position insulaire, la modestie de son rayonnement économique qui l'ont tenue dans une humble position pendant une longue période de prospérité, lui ont évité la chute verticale des régions à grand et à moyen rendement. Seules l'industrie hôtelière de luxe, les exploitations des mines et des bois, ont été gravement touchées.

Pour les autres commerces, les difficultés sont bien inférieures à celles qui affectent les firmes du continent. Les commerces qui vivent de la vente des produits essentiels sont encore dans une situation solide, en raison de ce que leur activité, si elle s'est ralentie est, par contre, bien rémunérée. Personne n'ignore que le coût de la vie est plus élevé en Corse que dans les autres départements.

Bien que la loi fiscale ait allégé le prix de certaines marchandises et exonéré celui des produits de consommation courante, le prix de ces produits ne s'est pas moins maintenu au point où il se trouvait avant leur dégrèvement.

Pour l'impôt de mutation par décès, la moins-value a été marquée. Sans doute il faut tenir compte de la législation modératrice de 1930 qui a adouci le régime fiscal des successions; mais la vérité oblige à dire que cet impôt ne rentre en Corse que péniblement et lentement, malgré les avantages que procurent à ce département sa réglementation particulière en matière de contribution successorale et les facilités qu'accorde une bienveillance administrative qui autorise le règlement de l'impôt par acomptes, quand les droits dus sont élevés et qui, en vertu des arrêtés Miot, ne prévoit aucun délai pour les déclarations de successions.

Enfin, le chômage, en Corse, est inconnu et les salaires se sont maintenus à un taux élevé. Les commerces continuent à fonctionner et les faillites sont rares. Bref, et tout bien envisagé, la situation économique, en 1932, a été, dans l'île, relativement satisfaisante.

Le programme économique du Conseil général. — Grâce à un remboursement de l'Etat, le département a pu, d'après le discours de M. le ministre Pietri au Conseil Général, voter les crédits suivants :

500.000 fr. pour le rachat du domaine départemental de Gagnu-les-Bains ;

200.000 fr. pour les troisième et quatrième versements à l'Office départemental des habitations à bon marché ;

800.000 fr. pour l'extension du réseau téléphonique ;

433.000 fr. pour les travaux d'amélioration de l'Ecole normale des instituteurs ;

1.112.000 fr. pour les travaux d'adduction d'eau potable et de constructions scolaires.

L'électrification de la Corse. — A ce sujet, l'achèvement des travaux est prochain : les hameaux isolés vont être eux-mêmes électrifiés, grâce à une subvention promise par l'Etat et par le département. Actuellement 31 $\frac{1}{2}$ communes possèdent l'électricité bienfaisante. La Corse est parmi les départements les mieux desservis et en passe d'occuper le premier rang. Quand les syndicats du nord, du centre, du sud, de l'extrême sud, de la Balagne se seront fédérés et auront appliqué les mêmes tarifs sur la consommation, le progrès réalisé sera tel que les conséquences en seront énormes socialement et moralement.

Honneur à ceux qui ont eu l'initiative de cette installation, à ceux qui l'ont réalisée, à l'Etat qui l'a subventionnée !

L'automobile en Corse. — Une élégante et vivante brochure de la maison Michelin, à Clermont-Ferrand, bourrée de chiffres et de statistiques, nous fait savoir qu'en 1932, 1.732.000 autos circulaient en France. Sur ce nombre, 2.950 roulaient en Corse. Il y a donc dans notre île une auto par 101 habitants, tandis qu'on en compte en moyenne 1 par 24 habitants en France. C'est donc le département qui en a le moins. A Bastia, il y en a approximativement 500, soit une pour 89 habitants. Aucune ville de même importance n'en possède si peu. Notre pays occupe le même rang pour les achats : 249 voitures d'occasion, 336 neuves. Au total 585 ont été achetées, alors que les Hautes-Alpes aussi montagneuses et moins peuplées en ont acheté : 272 + 331, soit 603 (1).

Notre commerce en 1932. — Les journaux ont publié, d'après la statistique douanière le chiffre de nos importations et exportations. Les premières nous ont fait dépenser 201 millions, les secondes nous ont rapporté 83.450.000 fr. Les deux chiffres sont un peu plus élevés que ceux de l'an dernier, mais la balance commerciale reste déficitaire de 118 millions. Les seuls articles, dont les ventes aient augmenté, sont le vin et les matériaux de construction. En revanche, les bois ont connu une mévente ruineuse. Comment nos compatriotes pourraient-ils faire leurs achats, si l'Etat ne leur venait pas en aide avec les subventions, allocations, pensions et traitements ?

Le Comité consultatif des services maritimes de la Corse.

— Les membres de ce comité (administrateurs, délégués des Chambres de commerce, sénateurs et députés) ont, dans leur récente réunion, adopté les décisions suivantes :

Création à Toulon d'une escale des paquebots Fraissinet, quand les services Marseille-Ajaccio et Marseille-Bastia seront doublés, en été ; organisation d'un itinéraire hebdomadaire de l'île de Beauté sur les escales suivantes : Marseille, Nice, Calvi, Nice, Ile Rousse, Nice, Marseille, avec escales entre Marseille et Nice, quand il sera nécessaire ;

Application aux automobiles d'un tarif de transport analogue à celui des lignes de l'Afrique du Nord, tarif basé sur le chiffre de l'impôt.

On attendait mieux des décisions du Comité et les mécontents ne désarmeront pas.

(1) MM. Michelin envoient gracieusement un exemplaire de cette brochure à quiconque leur fait la demande. On y verra que l'industrie automobile est une des principales industries de notre France, qu'elle fait vivre 500.000 ouvriers, et que le fisc est à la veille de consacrer sa ruine.

La visite douanière aux arrivées de Corse. — Les journaux ont dernièrement reproduit les plaintes des voyageurs qui, à leur arrivée de Corse, subissent une visite douanière longue, fastidieuse et tyrannique. Il semble que l'administration des douanes veuille exercer une brimade à l'égard de ceux qui reviennent de l'île aux parfums subtils. Serais-ce jalousie ? Nous avons assisté en septembre, à Nice (et il paraît qu'à Marseille les mêmes faits sont habituels) pendant une heure et demie (temps qui s'ajoute à celui de la traversée), à la bousculade, aux disputes, même aux coups que se distribuaient des passagers pressés, et qui défilaient un par un, par une porte entrebaillée et sous le regard vigilant et narquois d'un douanier. Il y a une réforme à introduire dans ces mœurs douanières, indignes d'une démocratie. Les quelques francs retirés d'une inspection minutieuse des bagages ne valent pas tant de vexations et une telle perte de temps. Que le passager surpris en flagrant délit de fraude, avec du tabac ou de l'alcool, soit sévèrement puni, nul n'y trouvera à redire, mais de grâce, Messieurs les douaniers, ne prenez pas tous les voyageurs qui ont eu le bonheur de visiter la Corse pour des voleurs et ne leur enlevez pas tout désir de revoir notre île.

L'office départemental de placement de la Corse informe qu'il a placé 5.019 travailleurs en 1932. Les statistiques des années précédentes avaient été de 86 en 1928, 890 en 1929, 1.233 en 1930, 2.027 en 1931. La progression est donc importante et la Corse ignore ce qu'est ce mal contemporain de notre société : le chômage, avec tout son cortège de misères !

Chants corses. — L'éditeur Henry Lemoine (1) vient de publier six chants corses, harmonisés par Jacques Tessarech et A. Lambroschini, avec notre traduction française. En voici l'énumération : 1, Voceru ; 2, Lamentu ; 3, Canzona di u Cuccu de Maïstrale ; 4, Berceuse (chanson populaire) ; 5, A rustaghia de Monseigneur de la Foata ; 6, L'Ajaccienne de S. F. Costa ; 7, L'air des muletiers de Bocognanu ; 8, A pipa ; 9, Hymne de Sampiero Corsu ; 10, Lamentu di u Castagnu a u Corsu de Paoli di Tagliu. M. François Agostini, brillant élève du maître Tessarech, qui a pris l'initiative de cette publication, en a aussi assumé la direction. Tous ces chants sont également enregistrés sur disque phonographique. Le bas prix de cette publication permettra à tous les amateurs de l'acquérir aisément. Au recto de chaque chant figure une reproduction du dessin pathétique de notre peintre populaire : Léon Cannicioni.

La Corse à l'honneur. — Elle le fut le 19 octobre dernier, en la personne d'un de ses enfants Marcel Levie, à qui sa con-

(1) 17 rue Pigalle, Paris et 77 boulevard du Jardin botanique, Bruxelles. Prix de chaque chant, paroles, traduction et musique, 2 francs.

duite héroïque pendant la dernière guerre et ses blessures cruelles ont valu la Croix de grand-officier de la Légion d'honneur. Cette décoration lui fut remise par le général Gouraud, cet autre héros, et dans la cour des Invalides, dernière demeure de Napoléon. Notre compatriote qui était chevalier à 20 ans, commandeur à 27, est à 37 le plus jeune grand officier de France. Cette haute distinction avait été jadis celle d'un autre Corse, le sympathique commandant Leandri. Marcel Leyie qui, malgré ses infirmités, est aussi un sportif, en même temps qu'un intellectuel et un mécène, nous conserve donc cette gloire de garder chez nous le plus jeune grand officier de la Légion d'honneur, et la France fait la preuve qu'elle traite tous ses enfants avec le même amour.

La borne de terre sacrée. — Le 30 septembre a été inaugurée à Vignola, près de la route des îles Sanguinaires, la borne renfermant un peu de cette terre sacrée que le sang des soldats de France arrosa pendant 52 mois. A cette borne sera fixé un bas-relief destiné à l'évocation de nos sacrifices pendant la dernière guerre. La réplique de ce monument figure en premier lieu dans le village natal du sculpteur, à Meures en Haute-Marne, puis au village de Cinq-Mars-la-Pile où le général américain Dunlop sacrifia sa vie pour sauver une Française, ensuite dans le cimetière de Washington, enfin en face de la presqu'île de Quiberon et de la route maritime que suivaient les soldats américains accourus à notre secours. Ajaccio a donc eu le privilège d'être choisie la cinquième pour jalonner la terre française et rappeler la leçon de patriotisme que les morts de 1914 à 1919 donnèrent aux Français contemporains et futurs.



Le Directeur Gérant,
A. AMBROSI.

CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer
rapidement et par **CORRESPONDANCE**

Sous la direction de Professeurs spécialisés
ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

- 1^o les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.
- 2^o toute situation commerciale, financière et industrielle (aide-comptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondant en langue française ou étrangère, steno-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)
- 3^o tous les concours administratifs : (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes, Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi de Paris, Société du Gaz, etc., etc.)
- 4^o les carrières militaires suivantes : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, et de Gendarmerie, Adjudants d'administration du génie, agents et sous-agents militaires ;
de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et **envoyez-la** sous enveloppe affranchie, avec votre nom et votre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer.

à l'ÉCOLE PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris (1^{er})

vous recevez aussitôt, sans engagement et sans frais
le programme et tous les renseignements

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A.
ANVERS (BELGIQUE)



Fabricants et Fournisseurs Généraux
DE MATIÈRES PREMIÈRES
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE
et la BOULANGERIE FINE

SPÉCIALITÉ :
TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

TELEGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

Codes A. B. C. 5th et 6th Ed.

Pour la publicité, s'adresser également à

M. A. F. VINCENTELLI

177, Rue Lozane, ANVERS (Belgique)

Cap Corse

'Damiani'

VRAIE MARQUE

LE

“Cap Corse”

APÉRITIF

est une création de

L. N. MATTEI

*Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole*

Maison fondée en 1873

LA GRANDE MARQUE CORSE

Le seul devant être servi à la demande :

Un “CAP”

Un “CAP CORSE”

Un “MATTEI”

Appellations déposées conformément aux lois

— Exiger la marque et l'étiquette rouge —

Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

I. — AU DÉPART DE BASTIA

Train n° 9. — Départ 7 h. 30 ; Arrivée à Solenzara, 11 h. 40.

Train n° 3 — Départ 8 h. 00 ; Arrivée à Ajaccio, 15 h. 05.

Ce départ est direct de Bastia à Borgo et de Borgo à Casamozza.

Train n° 21. — Départ 13 h. 00 ; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

Train n° 11. — Départ 15 h. 15 ; Arrivée à Solenzara, 19 h. 30.

Train n° 7. — Départ 16 h. 20 ; Arrivée à Corte, 19 h. 35.

II. — AU DÉPART D'AJACCIO

Train n° 4. — Départ 7 h. 50 ; Arrivée à Bastia, 15 h. 00.

Train n° 22. — Départ 12 h. 55; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

Train n° 8. — Départ 15 h. 50; Arrivée à Corte, 19 h. 55.

III. — AU DÉPART DE CORTE

Train n° 1. — Départ 6 h. 30; Arrivée à Ajaccio, 10 h. 25.

Train n° 2. — Départ 6 h. 10; Arrivée à Bastia, 9 h. 05.

IV. — AU DÉPART DE SOLENZARA

Train n° 10. — Départ 5 h. 25; Arrivée à Bastia, 9 h. 30.

Train n° 12. — Départ 13 h. 25; Arrivée à Bastia, 17 h. 53.

V. — AU DÉPART DE PONTE-LECCIA

Train n° 13. — Départ 10 h.; Arrivée à Calvi, 12 h. 52.

Train n° 15. — Départ 14 h. 39; Arrivée à Calvi, 17 h. 35.

Train n° 15 bis. — Départ 18 h. 25; Arrivée à Calvi, 21 h. 23.

(Ce train remplace le train 15 les Lundi et mardi).

Train n° 56. — Départ 9 h. 55; Arrivée à Bastia, 11 h. 45.

Ce train est mis en marche les Mercredi, Jeudi et Dimanche, en correspondance avec le train n° 14.

VI. — AU DÉPART DE CALVI

Train n° 14. — Départ 6 h. 25; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 30. (Correspondance avec le 56).

Train n° 16. — Départ 13 h. 55; Arrivée à Ponte-Leccia 17 heures. (Correspondance avec les 22 et 7).

Les Horaires d'Hiver de la Compagnie Fraissinet

Voici le tableau de marche des services d'hiver qui ont commencé le 15 octobre et resteront les mêmes jusqu'au 28 février 1934.

CONTINENT-CORSE

- Dimanche midi*, Marseille-Bastia, commercial (lundi 6 h. 15);
Lundi 16 heures, Marseille-Ajaccio, rapide (mardi 5 h. 30);
Mardi midi, Nice-Ile-Rousse, rapide (mardi 19 h. 45);
Mercredi 14 h. 45, Marseille-Bastia, rapide (jeudi 6 h. 30);
Jeudi 14 h., Marseille-Ajaccio, commercial (vendredi 5,45);
Vendredi 20 h., Nice-Ajaccio, rapide (samedi 6 h. 15);
Samedi 19 heures, Toulon-Calvi (dimanche 5 h.);
Samedi 21 h., Nice-Bastia, rapide (dimanche 6 h. 30);

CORSE-CONTINENT

- Dimanche 16 h. 30*, Bastia-Marseille, rapide (lundi 8 h. 15);
Lundi 23 h., Ile-Rousse-Nice, rapide (mardi 6 h. 45);
Mardi 11 h., Bastia-Livourne, commercial (mardi 17 h.);
Mardi 16 h. 30, Ajaccio-Marseille, commercial (mercredi 8 heures 15);
Mercredi 20 h., Calvi-Toulon, rapide (jeudi 6 heures);
Jeudi 16 h. 30, Bastia-Marseille, commercial (vend. 10,45);
Jeudi 20 h., Ajaccio-Nice, rapide (vendredi 6 h. 15);
Vendredi 21 h., Bastia-Nice, rapide (samedi 6 h. 30);
Samedi 17 h., Ajaccio-Marseille, rapide (dimanche 6 h. 45).
-

N. B. — Les dates entre parenthèses indiquent les dates d'arrivée.

Communiqués du P. L. M.

Séjours de longue durée. — Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours, pouvant être prolongés 3 fois de 30 jours.

Trois personnes au moins.

Parcours aller et retour de 300 kilomètres et au-dessus.

Réduction de $\left\{ \begin{array}{l} 25 \% \text{ pour la } 2^{\text{e}} \text{ personne} \\ 50 \% \text{ pour la } 3^{\text{e}} \text{ personne} \\ 75 \% \text{ pour la } 4^{\text{e}} \text{ personne et les suivantes} \end{array} \right.$

Réduction supplémentaire pour trajet de plus de 400 km.

Possibilité pour le chef de famille de voyager à demi-tarif entre le lieu de villégiature et le point de départ autant de fois qu'il le désire. Itinéraire différent à l'aller et au retour.

Nouveau service. — A partir du 15 décembre, un train Pullmann mettra Paris en relation avec Lyon en 5 h. 25, avec Nice en 12 h. 25 (au lieu de 13 h. 30 l'an dernier). La vitesse commerciale sera de 88 km. à l'heure.

Les colis-express vont aussi vite que les lettres. — Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colis express. Reçus dans toutes les gares, aux guichets des bagages, et dans les principaux bureaux de ville, les colis express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les colis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par express, au domicile du destinataire, dans les deux heures après l'arrivée du train.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

Pour les voyages en Corse. — Des wagons-lits de 3^e classe existent entre Paris et Nice. Ainsi, comme les voyageurs de 1^{re} classe, ceux de 3^e peuvent se déplacer en wagon-lit. Le supplément pour occuper une place de wagon-lit de 3^e classe est des plus réduits :

Vous ne paierez de Paris à Marseille que 75 francs en plus de billet de 3^e classe.

